

**Habités par une mémoire
Mobilisés par un projet**



Citoyennes, citoyens d'Alsace... ou d'ailleurs,

C'est avec plaisir que l'Initiative citoyenne alsacienne (ICA 2010) apporte sa contribution au débat qui va agiter l'Alsace à l'occasion des prochaines élections régionales de décembre 2015.

Notre ambition est de présenter un projet politique global pour l'Alsace, à la fois pour apporter **des éléments de réflexions aux électrices et aux électeurs** et leur faciliter le choix entre les différentes tendances qui s'affronteront au cours des prochains mois, mais aussi de fournir aux élus présents ou futurs **des propositions pour des politiques à venir**, qu'il s'agisse de pouvoirs, de culture, de langues, d'économie ou de société. Les propositions que nous formulons, qui sont aussi des revendications, ne sont pas irréalistes. Elles expriment ce dont l'Alsace aurait besoin pour satisfaire et promouvoir ses besoins et ses intérêts, et lui assurer un avenir apaisé et fécond. Il est question non de destin, mais de destination, non pas de venir-de, mais de devenir, non pas de donné, d'héritage ou d'inné, mais d'acquisition, de transmission et de construction. **L'Alsace n'existe pas en soi. Elle est à vouloir et à construire toujours !**

Loin de nous l'idée de donner des consignes de vote. Nous ne l'avons jamais fait. Nous avons travaillé à un projet pour un mieux-être et vivre ensemble en Alsace. Celles et ceux **qui s'y retrouvent** choisiront entre les différentes thèses qui seront présentées, **celles qui leur sembleront les plus conformes à notre vision des choses, à notre idée de l'Alsace**. Toujours pour faciliter le choix, nous invitons les différentes listes **à se situer par rapport à nos propositions pour l'Alsace**, voire à puiser à notre travail en s'y référant.

Nous ne nous faisons pas d'illusions, les souverainistes et les nationaux-républicains, tous jacobins, s'en abstiendront. Mais que les girondins, tous régionalistes et fédéralistes osent s'afficher !

En premier lieu, nous invitons les candidates et les candidats à prendre position par rapport à la disparition du Conseil régional d'Alsace au 1^{er} janvier 2016 et à signer, s'ils s'y reconnaissent, **notre Appel pour que l'Alsace retrouve une institution politique propre** le plus rapidement possible. Nous invitons les électrices et les électeurs à en faire de même. Plus forte sera la demande citoyenne, plus les parlementaires alsaciens (d'autres aussi) seront enclins à porter la proposition au Parlement (voir en fin d'ouvrage ou sur : <http://petitions.ica2010.net/>).

Nous proposons aux Alsaciennes et aux Alsaciens qui partagent notre point de vue de **nous rejoindre en adhérant à notre initiative citoyenne alsacienne** (voir bulletin d'adhésion en fin d'ouvrage ou sur www.ica2010.fr).

Alsaciennes, Alsaciens, indignez-vous et engagez-vous ! L'avenir de l'Alsace est votre affaire !

Pierre Klein, président
Juillet 2015

Projet politique global pour l'Alsace 2015

- Plus d'Alsace pour un mieux-être et vivre ensemble en Alsace ! -

Introduction

1. Des pouvoirs
2. De la démocratie régionale
3. De la philosophie politique régionale
4. De la langue régionale
5. De l'école
6. De l'Europe
7. De Strasbourg l'Européenne
8. De la coopération transfrontalière
9. De la culture en Alsace
10. De l'identité alsacienne
11. Des médias
12. De l'économie
13. De l'environnement et du cadre de vie
14. De la société.

Les annexes pour approfondissement¹.

Les demandes citoyennes lancées par l'ICA.

¹ Les textes proposés proviennent d'ouvrage publié par Pierre Klein : www.pierre-klein.eu

Introduction

Le problème alsacien n'est pas un problème de l'Alsace, c'est un problème de la France !

Le 1^{er} janvier 2016, l'Alsace perdra son Conseil régional. Nous avons appelé dès le mois d'avril 2014 au respect de l'entité Alsace dans son espace actuel. La suite est connue. L'Alsace ne constituera plus une Collectivité régionale. Malgré les faibles pouvoirs et moyens dont elle disposait, cette dernière va nous manquer avant tout parce qu'elle conférait à l'Alsace une existence politique et lui donnait corps. **Nous le déplorons fortement. Nous nous sommes indignés du sort fait à l'Alsace et avons développé nos arguments**². Le processus de fusion entre l'Alsace, la Champagne-Ardenne et la Lorraine est engagé. **Mais nous ne nous résignons pas. Mettons à profit ce que la réforme a provoqué, à savoir un débat qui traverse actuellement la société alsacienne et une renaissance de la revendication alsacienne, pour obtenir pour l'Alsace une institution politique propre, avec des pouvoirs et des moyens accrus.**

Ce que la loi à fait, elle peut le défaire. Ce que la loi a mal fait, elle peut le faire en mieux ! Rappelons que comme l'Alsace, les électeurs Corses avaient rejeté par referendum la création d'un Conseil unique. Or un tel Conseil regroupant la Collectivité territoriale de Corse et les deux Conseils départementaux de Corse va être créé par la loi. Rappelons que considéré dans sa globalité le corps électoral alsacien a approuvé la réforme proposée en 2013 avec une majorité de 57 %. Si donc une loi prévoyait pour l'Alsace ce qu'elle fait pour la Corse, elle serait accueillie très favorablement en Alsace. **A nous citoyens d'Alsace d'engager** ce combat en faisant d'une part apparaître **une très forte demande citoyenne** pour que la classe politique alsacienne (et pas qu'elle) le mène au sein du Parlement.

Que l'on nous comprenne bien. Notre engagement n'est pas un nationalisme. Il est démocratisme. Nous ne sommes pas opposés aux coopérations avec nos partenaires de Lorraine et de Champagne-Ardenne. Ce serait idiot. L'Alsace n'est pas une île ni un « finistère ». Elle ne peut vivre en autarcie. Elle ne se suffit pas à elle-même. Son avenir se situe autant dans son identité propre que dans l'ouverture aux autres... à 360 degrés, dans une identité une et plurielle, ouverte et évolutive. Mais comme dit le philosophe, ne peut pas s'ouvrir d'autant mieux aux autres que l'on est d'abord soi-même ? La reconnaissance obtenue et le respect accordé ont parti lié ! Ils sont en réciprocité !

Pourquoi avons-nous besoin d'une institution politique propre, d'un Conseil régional d'Alsace avec des pouvoirs et des moyens conséquents.

Bien entendu pour satisfaire au plus près les besoins propres à l'Alsace et gérer par nous-mêmes les intérêts particuliers de la région, qu'ils s'agissent d'économie, de transport, d'éducation, de formation, de coopération transvosgienne et transrhénane, de tourisme, de culture, de logement, d'environnement, de recherche, etc., mais avant tout c'est pour construire ou reconstruire l'identité. Ce qui aujourd'hui manque le plus à l'Alsace, c'est l'identité alsacienne, à commencer par le partage d'une mémoire et d'une culture, toutes plurielles. La culture, la mémoire et l'identité, bien que recouvrant des notions diverses, ont partie liée. Elles sont toutes des constructions qui sont transmises par la socialisation, qu'elle soit anticipée, primaire ou secondaire³. Contrairement à une idée très répandue, la transmission de la langue, de la mémoire et de la culture est bien plus l'œuvre de la société que de l'individu. En effet, **c'est au travers de la socialisation décidée par la société, et le pouvoir qu'elle se donne que sont transmises, en fonction d'une stratégie identitaire, les langues, les mémoires et les cultures.** Et si les

² Voir : Indignations alsaciennes, dir. Pierre Klein, Editions *Allewil* Verlag, Fegersheim, 2015

³ Anticipée = en fonction des données psychosociologiques ; primaire = famille et environnement proche ; secondaire = école, médias, etc.

langues, les mémoires et les cultures se perdent, c'est toujours par défaut de socialisation à leur égard. Si la transmission ne s'opère pas, si elle est interrompue, c'est toujours par manque de politique linguistique, culturelle et identitaire au niveau de la collectivité, soit en raison d'une idéologie et/ou par manque de moyens et de pouvoirs. Qui d'autres que les Alsaciens eux-mêmes peuvent savoir ce qu'il leur faut ? Qui d'autres que les Alsaciens eux-mêmes peuvent travailler au mieux à la construction d'une identité alsacienne. On ne naît pas Alsacien, on le devient par identification à ce que l'on nous présente de l'Alsace. Si on ne naît pas Alsacien, on ne le devient plus ou de moins en moins, faute d'une socialisation appropriée. Plus une collectivité détient de pouvoir, plus elle peut se construire et mieux elle peut perdurer. Le groupe se nourrit de la culture et de la mémoire qu'il s'emploie à faire naître par la socialisation en faisant apprendre, intérioriser et mettre en commun des valeurs et des normes, des croyances et des sentiments, dans une relation, en principe légitime, de domination/soumission.

Les identités collectives naissent de la rencontre d'identités individuelles, d'individus partageant sentiment d'appartenance et volonté d'agir ensemble. Les identités collectives résultent d'un travail collectif, travail dans lequel l'école et aujourd'hui les médias jouent un rôle des plus importants. C'est à cette condition que les identités collectives existent. La Région, mais aussi les Collectivités infrarégionales et les Groupements communaux doivent prendre leur responsabilité et apporter leur pierre à la construction d'une identité collective alsacienne positive, enracinée et ouverte sur le monde, en premier lieu en contribuant à faire naître et développer sentiment d'appartenance, mémoire et solidarité partagées. **Il s'agit de permettre à l'individu alsacien de pouvoir s'identifier à la culture et à l'histoire d'Alsace, à toutes les cultures et à toutes les histoires passées et présentes d'Alsace, c'est-à-dire à une identité collective une et diverse riche de toutes ces composantes.** Il est déjà attendu que les Collectivités territoriales d'Alsace tiennent à cet égard un discours positif et dans les langues propres à l'identité alsacienne. **La Région, mais aussi les Collectivités infrarégionales et les Groupements communaux doivent s'impliquer y compris financièrement pour développer une stratégie identitaire et une socialisation alsaciennes.**

Lorsqu'en avril 2015 Madame Lebranchu, ministre en charge des Collectivités territoriales de passage à Strasbourg déclarait⁴ « *Il ne faut pas confondre : la région est un outil institutionnel, pas un outil de reconnaissance culturelle ou historique.* » Elle illustre parfaitement le concept qui détermine la décentralisation en France. Les Régions anciennes ou nouvelles ne sont que des instances d'exécution de missions que l'Etat leur confie dans des domaines clairement définis. Elles ne sauraient reposer sur des fondements historiques ou culturels. Le seul souci qui préside au contour des régions n'est donc que la taille pour, nous dit-on, gagner en efficacité économique et pour faciliter la mise en concurrence avec les régions européennes. Pour notre part, nous ne croyons pas à cette galéjade. Personne n'ayant réussi à nous convaincre du contraire, nous restons incroyables. Sous-jacent au propos de la ministre : la France n'a qu'une histoire, n'a qu'une culture, unique et particulière toutes les deux. Quant à l'histoire des Alsaciens, des Bretons, des Basques... quant à leur culture... les régions n'ont rien à voir avec cela. Si encore ce qui n'est pas confié aux régions était assumé par l'Etat, mais comme dit le jacobin : la République connaît, mais ne reconnaît pas !⁵

⁴ Cf. DNA du 25 avril 2015.

⁵ Exemple. Alors que le Conseil général du Bas-Rhin émettait dès 1945 un vœu au sujet du bilinguisme, le Préfet répondait qu'« en ce domaine, tout est question de tact et de délicatesse, et je ne pense pas qu'on puisse douter de la France à ce sujet. » (Rapport séance CG du 31/10/45). Entre temps, l'Etat a si peu reconnu la valeur du bilinguisme et mis en œuvre sa pratique qu'aujourd'hui la langue régionale survit certes, mais à vrai dire que dans le confinement de la sphère privée, très peu déjà et pour combien de temps encore ? Beaucoup de tact et de délicatesse donc !

En conséquence l'identité française relève bien moins d'une « francitude », ouverte et diverse, fondée sur une culture plurielle, - ce qui ne signifie pas multiculture ou mosaïque -, que d'une francité repliée et fermée, définie principalement par l'unicité⁶ de la langue, de l'histoire et de la culture. Comme une ethnie. Ce qui n'a pas manqué d'établir un « national-communautarisme »⁷. Ces propos peuvent heurter certains bons esprits, mais comment définir un système qui rejette l'altérité, un système dans lequel l'autre n'est pas reconnu dans sa différence, un système dans lequel notre langue et culture régionales d'Alsace ne bénéficient pas d'une pleine et entière existence sociale. Que le français soit la langue commune de tous les Français et chose communément admise, mais pourquoi devrait-elle être la langue unique, au nom de quoi les autres langues et cultures de France sont-elles exclues ?

Autrement dit, on nous présente notamment depuis 1793/94, une nation bien plus définie comme un peuple (*Volk*), que comme une association de citoyens. C'est du moins l'expérience de la nation française que font celles et ceux qui voient leur langue dite régionale non reconnue, non promue. Or, la France, ce n'est pas cela. La nation française ne saurait reposer que sur des données objectives. La France, c'est d'abord la nation subjective, celle de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, moment oh combien fondateur de la nation française, déclaration qui d'ailleurs ne fait référence à aucune langue, celle qui se construit sur un sentiment d'appartenance partagé et sur la volonté d'agir ensemble. La France, c'est d'abord le pacte civil et social. Bon nombre de Français se posent très insuffisamment ce genre de question. Tous égaux, tous pareils : sont-ils des nationalistes et des communautaristes qui s'ignorent ?

Le principe de l'union dans la diversité n'a été qu'insuffisamment installé dans l'habitus français. Celui-ci ne peut se réaliser qu'à la faveur d'un recentrage politique sur l'essentiel à savoir la primauté des principes universels de droit, de justice, de liberté et de solidarité, c'est-à-dire sur la loi fondamentale, qui constitue pour les citoyens un véritable capital social et un incontournable socle commun. Lorsque l'attachement à la loi fondamentale et l'allégeance à l'État de droit sont placés au-dessus de toute autre considération, il devient possible de libérer la culture majoritaire ou dominante de sa propension à vouloir se substituer au pacte civil et social et à installer partout la « mêmété » (dans le temps) et la « pareilleté » (pour tous). Il est alors envisageable de reconnaître les appartenances multiples et, en partant de là, l'individu dans toutes ses dimensions. Cela implique non de se soustraire aux principes universels, mais au contraire de considérer que ceux-ci ne prennent véritablement leur sens que si les appartenances multiples ne font pas l'objet de discriminations.

Pour ce faire, il s'agit de rompre avec un républicanisme d'un autre âge, qui confondant par trop État et nation, nationalité et citoyenneté, culture politique et culture française, conduit notamment à la disparition des langues non françaises de France, et de reprendre à notre compte un concept cher à Habermas pour situer l'identité nationale dans le post-nationalisme, en tant que fondement de la nécessaire et incontournable union dans la diversité.

Si pour nous Alsaciens, il s'agit de défendre et de promouvoir une identité alsacienne ouverte et plurielle, il s'agit pour l'ensemble des Français de défendre et promouvoir une identité française une et diverse. Toute chose qui reste à venir et à obtenir.

L'impossible régionalisation ?

Le débat prérévolutionnaire et la mise en œuvre de la démocratie font apparaître deux conceptions de la formation de la volonté étato-politique et de l'exercice du pouvoir. La première, initiée par Locke et amendée par Montesquieu, repose sur la représentation-délégation

⁶ Autrement dit, il ne peut exister deux objets différents satisfaisant ces mêmes propriétés.

⁷ Rappelons que le nationalisme est un communautarisme qui inclut la ressemblance et exclut la dissemblance.

ou souveraineté nationale et sur la séparation des pouvoirs, horizontale et verticale. La seconde, marquée notamment par Rousseau, se fonde sur la souveraineté inaliénable et indivisible du peuple et, en conséquence, sur l'identité ou la confusion des pouvoirs, rendant impossible leur partage. La France hésitera toujours. La faute à Rousseau ?

Pas seulement. En moins de 200 ans, la France a connu 16 Constitutions ou Régimes différents avec deux constantes, la non-séparation effective horizontale et verticale des pouvoirs, la prééminence de l'Etat sur la société et la politique. Le consensus dont ce système a besoin naît largement de l'action des institutions, de la classe dirigeante et des faiseurs d'opinion. Le système joue, lui-même, un rôle dans la production d'attitudes et de comportements nécessaires à son maintien. Les éléments du consensus sont fabriqués, inculqués et consolidés par la pression qu'exercent, de haut en bas, les pratiques institutionnelles. Le système se consolide par l'atomisation des individus qui, privés de corps intermédiaires, ne peuvent qu'en appeler à lui dans la subordination et la quémande.

Tout en opérant des avancées considérables en matière de droits, de libertés et de progrès social, la France sera tour à tour, et tantôt simultanément, centraliste, hiérarchique, colbertiste, césariste, assimilationniste, nationaliste et moniste. **Et jamais elle n'envisagera une véritable prise en compte du fait régional.** Au contraire, elle la rendra impossible ; les collectivités territoriales ne constituant, pour le mieux, que des modalités d'organisation administrative, même si des ouvertures ont été obtenues dans le cadre de la décentralisation et de la déconcentration. **Décentraliser et déconcentrer n'est pas régionaliser.**

Les raisons en sont multiples et variées : préexistence de l'Etat à la nation, reconduction et aggravation du centralisme politique et de la concentration administrative de l'Ancien Régime et non établissement de corps intermédiaires par les régimes successifs. S'y ajoutent le triomphe de l'individualisme et de l'individuation, la crispation sur l'homogénéité du bien commun, la mythification de l'unicité de la volonté populaire, la complète confusion de l'Etat et de la nation, l'égalitarisme ou passion de la similitude, la réduction politique et culturelle de la France à Paris... Toute l'histoire du fait français, c'est l'histoire de l'omnipotence d'un Etat-nation qui se nourrit des réalités et des attentes qu'il s'emploie à faire naître.

Toutes ces données se sont fortement ancrées dans la conscience et la culture politique des Français à la faveur de la construction de l'identité nationale et d'une socialisation indifférenciée, notamment scolaire, faisant naître, certes, fierté nationale et sentiment patriotique, mais aussi acceptation et reproduction du modèle. Avec le temps, ces données se sont cristallisées en traditions et en habitus. Au point que, malgré de nombreuses et récurrentes critiques, le système n'est pas, n'a jamais été, fondamentalement remis en question par les Français. S'ils se sont toujours tournés aussi facilement vers la solution centraliste, c'est que l'histoire et la centralisation elle-même les ont forgés ainsi, non sans développer des stratégies d'évitement et de surcompensation. Sans doute ignorent-ils, ou leur cache-t-on, que le centralisme a un coût très élevé, en comparaison des systèmes fortement décentralisés ou fédéralisés de nos voisins, un coût qui avoisine le déficit budgétaire actuel de la France. A bon entendeur...

Une nécessaire révision

Pour les régions, tout en gagnant la participation à une grande culture, ces données se sont aussi traduites par une certaine entropie culturelle, par un certain étouffement des initiatives et des potentialités. La sous-estimation de la permanence du besoin de solidarité et d'appartenance de proximité a également contribué à l'affaiblissement du lien social.

La France a perdu de vue ou n'a jamais su que la légitimation de l'Etat et son efficacité pouvaient aussi résulter du partage du pouvoir, de son rapprochement avec ceux qui le subissent et de la participation que ce partage génère. Pour ce faire et pour enfin lever les tutelles administratives et les incapacités juridiques qui demeurent, il s'agirait, en amont, d'inscrire la diversité dans le droit. En aval, il faut réaliser l'inclusion du fait régional par la différenciation infra politique (régionalisation) et infra administrative (déconcentration) de l'Etat, en conférant aux régions un pouvoir normatif pour ce qui les concerne et une réelle responsabilité-solidarité

dans la vie de la nation. C'est la « consociation »⁸. Par ailleurs et dans le même ordre d'idées, l'Europe appelle à une nouvelle gouvernance, à un renouvellement démocratique fondé sur l'acceptation de la pluralité et de la multipolarité.

Face à tous ces enjeux, une révision du modèle républicain français s'impose. « Rien ne s'y oppose. En tous les cas pas la Constitution... qui, en son article 72, prévoit que *les collectivités (territoriales) s'administrent librement par des conseils élus dans les conditions prévues par la loi* et dont la rédaction de l'article 37 relatif au pouvoir réglementaire n'interdit pas par sa rédaction d'imaginer une certaine dévolution d'un certain pouvoir normatif dérivé à des assemblées politiques territoriales. A condition d'interpréter de manière moderne et dynamique les termes de *libre administration* des collectivités locales et le *caractère réglementaire* des normes. »⁹

Cette révision ne saurait, cependant, être obtenue sans l'investissement des citoyens et pour ce faire sans un travail sur les représentations mentales et sans une adaptation de la construction des identités et de la socialisation. Impossible n'est pas français...

Pierre Klein, président

⁸ Un partage des pouvoirs et une réconciliation après une situation conflictuelle.

⁹ Bruno Rémond in *De la démocratie locale en Europe*, Presses de Sciences Po, 2001

Un projet politique global pour l'Alsace

Soucieux de l'avenir de l'Alsace et ressentant la nécessité d'une profonde rupture avec la chose politique alsacienne, qu'il s'agisse de données ou de comportements, nous prenons l'initiative d'alimenter le débat autour du plus de démocratie pour plus d'Alsace et réciproquement avec le souci de faire apparaître dans le paysage politique alsacien la revendication politique alsacienne, de lui donner un cadre, de la représenter et d'obtenir pour l'Alsace le pouvoir, nécessaire et suffisant, lui permettant de gérer non seulement des intérêts et des besoins qui lui sont propres, mais surtout de rapprocher le pouvoir du citoyen. **Nous sommes des démocrates qui veulent faire avancer la démocratie, qu'elle soit politique, culturelle ou sociale.** Entre Rousseau et Montesquieu, nous avons choisi le second, c'est-à-dire la séparation horizontale et verticale des pouvoirs, qui seule aide à lier l'un et le divers. **Nous voulons à terme pour l'Alsace un développement démocratique comparable à celui d'un Land allemand ou d'un canton suisse.**

En premier lieu, nous pensons que la société alsacienne doit disposer des outils lui permettant, notamment dans le cadre de la socialisation, **de mettre en commun et en valeur les éléments structurants de son identité, de consolider et d'élargir les appartenances multiples et les liens sociaux, enfin de construire le vivre ensemble en Alsace.** Non pas par simple souci de préserver une tradition à jamais figée, mais pour permettre à toute Alsacienne ou à tout Alsacien de se définir, de se repérer, d'être soi-même et de se projeter dans son environnement, dans l'avenir et dans le monde. Il s'agit d'assurer, dans un même mouvement, une meilleure intégration au collectif pour un meilleur développement personnel, singulièrement en promouvant **une identité alsacienne ouverte et plurielle, inscrite dans les principes universels de droit, de liberté et de justice**, sachant que pour ce faire le droit à la différence et la reconnaissance de l'altérité doivent eux aussi être portés au rang des principes universels. **Si on ne naît pas Alsacienne ou Alsacien, chacune ou chacun doit pouvoir le devenir.**

Dans le même état d'esprit, **nous faisons nôtres les critiques envers certaines formes postmodernes de déculturation et de désintégration sociale.** La culture, qui était création et relation, devient de plus en plus un environnement technique pour des hommes privés de leur potentiel créatif, comme elle devient consommation individuelle au prix du marché. Soumise au principe économique et porteuse de l'idéologie de l'argent, elle perd définitivement son ancrage social. **Or le vivre ensemble doit être placé au cœur de toute action politique.**

Nous inscrivons selon la même logique notre démarche dans celle **de l'économie durable et de la justice sociale.** Nous voulons promouvoir un modèle économique s'inscrivant dans le développement durable en liant besoins économiques, droit au travail et impacts sur le cadre de vie.

1. Des pouvoirs

La première chose à (re)conquérir, c'est de retrouver une Institution politique propre à l'Alsace au travers d'une loi faisant naître une collectivité nouvelle dans le cadre de l'expérimentation prévue par la Constitution. Cela pourrait même se faire dans le cadre de l'ACAL. En amont de cela, une rénovation de la démocratie française est à venir et à obtenir. En reconnaissant le fait régional, c'est-à-dire la diversité française, et en conférant un réel pouvoir aux régions, elle permettra de libérer les initiatives et les énergies.

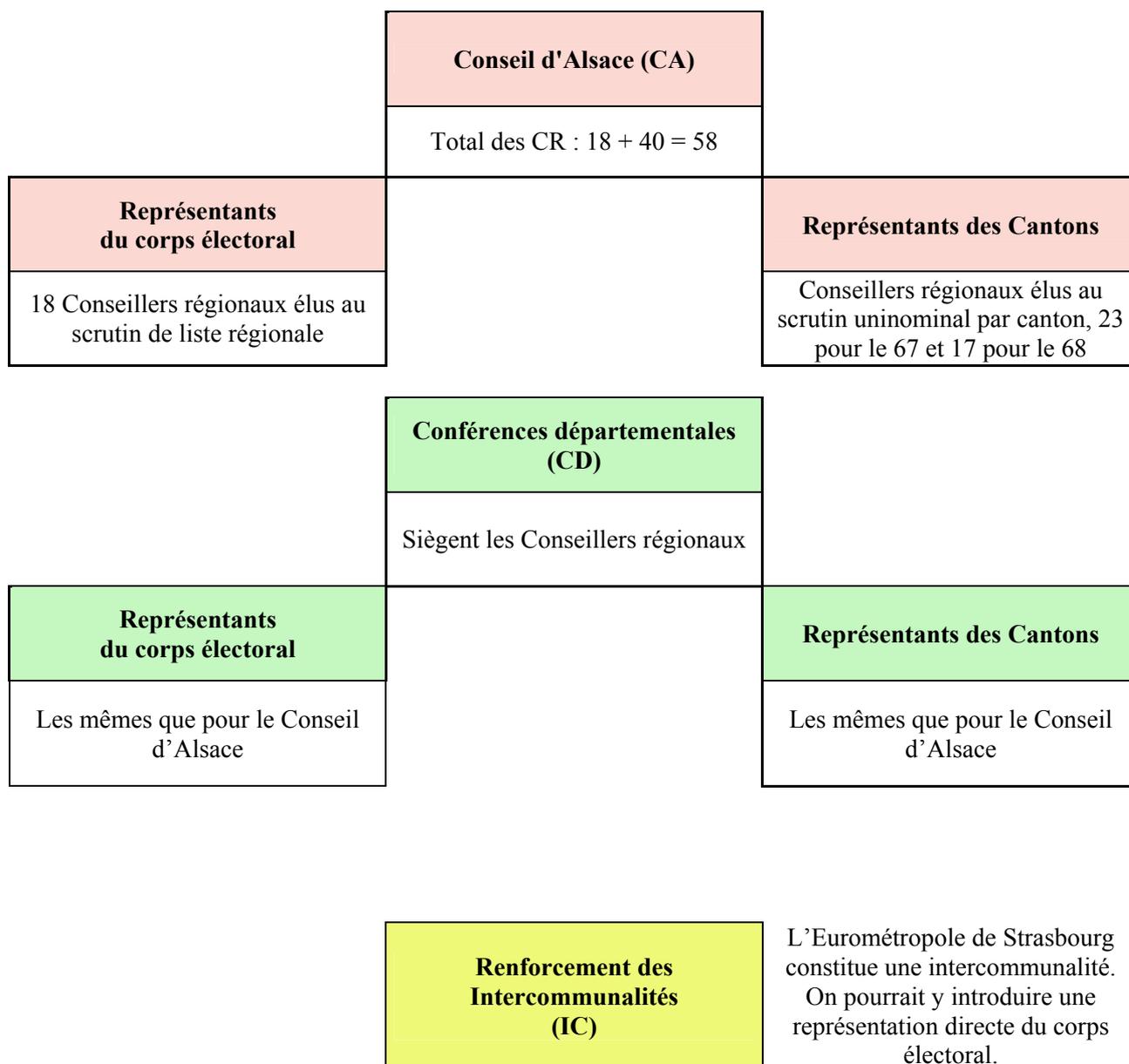
Nous proposons deux types de structure pour la future Institution propre à l'Alsace :

- Proposition A

Constitution d'un Conseil unique d'Alsace, maintien des départements, mais sous la forme de Conférences départementales et non plus de Conseils départementaux et de l'Eurométropole (elle pourra être étendue à Mulhouse et à Colmar), renforcement des Intercommunalités, représentation des territoires au niveau du CA, des CD et du corps électoral au niveau du CA, des CD et de l'Eurométropole. Les mêmes Conseillers siègent au CA et aux CD.

Cette proposition reprend largement le concept avancé lors du débat de 2013 sur la création d'un Conseil unique d'Alsace. Si une volonté politique se dégage rien n'empêche sa réalisation par la loi comme ce fut le cas en Corse.

A nous Alsaciennes et Alsaciens de faire émerger une forte demande citoyenne pour obtenir de la classe politique qu'elle s'attèle à la tâche et fasse passer la réforme. Ne renonçons pas. Cela prendra du temps. L'espoir demeure.



- proposition B

L'Alsace est considérée comme une seule Eurométropole, suppression des départements et de l'Eurométropole actuelle, création de Conseils des Collectivités infrarégionales (CCI)¹⁰ et de Conseils des Groupements communaux (CGC), introduction d'une représentation directe des territoires au niveau du CA, des CCI et des CGC et du corps électoral au niveau des CCI et des CGC, suppression des CM, mais pas des communes Les Représentants des Communes élus au CGC assurent les fonctions d'état civil et de police dans les communes qui les ont élus.

	Conseil d'Alsace	
	Total des CR : $30 + 9 = 39$	
Représentants du corps électoral		Représentants des Collectivités infrarégionales
30 Conseillers régionaux élus au scrutin de liste régionale		9 Conseillers régionaux élus au scrutin uninominal par arrondissement (5 + 4)
	Conseil des Collectivités Infrarégionales (CCI) au nombre d'une dizaine pour 150000 à 250000 habitants chacun	Les communes ayant plus de 150000 habitants constituent l'équivalent d'un CCI
	Total des CCI : $10 * 10 = 100$ $30 * 10 = 300$ soit 500	
Représentants du corps électoral		Représentants des Groupement communaux
Conseillers des CCI élus au scrutin de liste par CCI, 30 par CCI		10 Conseillers des CCI représentants les CGC, à savoir les présidents de ces derniers
	Conseil des Groupements Communaux (CGC) au nombre d'une centaine pour de 15000 à 25000 habitants chacun,	Les communes de plus de 25000 habitants constituent l'équivalent d'un CGC
	Total des CGT : $10 * 100 = 1000$; $2 * 10 * 100 = 2000$ soit 3000	
Représentant du corps électoral		Représentants des Communes
Conseillers des CGC élus au scrutin de liste par CGC, 10 par CGC		Conseillers des CGC élus au scrutin uninominal par commune, 20 par CGC, 2 par commune

¹⁰ On pourrait aussi les appeler Pays ou Districts.

Cette entité politique unique d'Alsace regrouperait donc les compétences attribuées jusqu'alors notamment aux départements et celles depuis peu à la métropole de Strasbourg. L'Alsace, petite par sa taille, mais avec une forte densité démographique constitue à elle seule une métropole où tout finalement est proche. Ce serait une grave erreur de persévérer dans une gestion irresponsable où les compétences se recourent et où les coûts se démultiplient : Région, Arrondissement, Cantons, Métropole, Communautés urbaines, d'agglomération ou de communes et communes. La nécessité d'une répartition des compétences par collectivité en fonction d'un juste « qui fait quoi », et la suppression des doublons ou triplons sont urgentes. **L'entité politique unique alsacienne ou Région métropolitaine d'Alsace sera composée de trois niveaux de compétences** clairement définies et réparties au lieu de huit :

- celles de la Région (CA),
- celles des Collectivités infrarégionales (CCI),
- et celles des Groupements communaux (CGC),

Les Collectivités infrarégionales disposent chacune d'une part d'un exécutif et d'autre part d'un Conseil de la collectivité infrarégionale constitué pour **1/3 de représentants du corps électoral** (suffrage direct, scrutin de liste) et pour **2/3 d'élus représentants des Groupements communaux**, (suffrage indirect, siègent les présidents des groupements communaux). **Les Groupements communaux** constituent la base de la Collectivité alsacienne¹¹.

2. De la démocratie régionale

Nous proposons à terme :

- **la mise œuvre du principe de subsidiarité** qui consiste à réserver **uniquement à l'échelon supérieur** ce que l'échelon inférieur ne pourrait faire que de manière moins efficace et celle du **principe de l'autonomie locale**, c'est-à-dire « *le droit et la capacité effective pour les collectivités locales de régler et de gérer, dans le cadre de la loi, sous leur propre responsabilité et au profit de leurs populations, une part importante des affaires publiques* » (cf. Charte européenne de l'autonomie locale), **Une nouvelle répartition des pouvoirs et des compétences, un nouveau pacte**, entre l'Etat et les Régions doit intervenir : ces dernières doivent pouvoir gérer ce qui ne relève pas expressément de l'Etat, autrement dit, tout ce qui n'est pas régional. La dualité de l'organisation étatique ainsi créée repose et se construit sur une double loyauté des citoyens : l'une à l'égard de l'Etat, l'autre à l'égard de la Région. **Ce nouveau système se rapproche du fédéralisme**, un concept qui reste à être développé dans la culture politique française¹².
- **un pouvoir normatif** pour la Région trouvant sa traduction dans des pouvoirs réglementaires et à terme dans la possibilité de promulguer des lois régionales pour ce qui concerne les intérêts et les besoins propres à la Région, s'agissant d'éducation, d'économie, d'environnement, de finances, de transport, de justice sociale, de la famille, de la jeunesse et des sports... , en vertu d'un principe de subsidiarité. Il s'agit, d'ores et déjà, de mettre en œuvre le droit à l'expérimentation inscrit dans la loi.
- **un pouvoir administratif : les directions régionales de l'Etat**, à savoir celle de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, celle de la culture, de l'environnement, de l'aménagement et du logement, des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi, de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, l'agence de santé deviendront des directions de la Région. Il en va de même de l'agence régionale de la santé.
- **un pouvoir fiscal : le maintien dans la Région d'une part des impôts** prélevés dans la Région, évidemment sans remettre en cause l'indispensable solidarité interrégionale.
- **une nouvelle organisation des mandats électifs.**

¹¹ Ils se substituent aux Communes et seraient au nombre d'une centaine.

¹² Rappelons que le Président de la Région Ile de France, Jean-Claude Huchon a appelé de ses vœux en janvier 2014 un fédéralisme à la française plaçant la région au cœur d'un système de compétences enfin hiérarchisées et dotés de vraies finances. Il en va de même pour le Président de la Région Aquitaine et président de l'association des régions de France (ARF), Alain Rousset, et pas que pour eux. Question toujours posée, jamais résolue.

Concernant la proposition A : le président du Conseil d'Alsace et les présidents des Intercommunalités pourraient être élus directement par le corps électoral pour huit ans.
Concernant la proposition B : le président du Conseil d'Alsace, les présidents des Conseils des Collectivités infrarégionales et les présidents des Conseils des Groupements communaux préside l'exécutif et le Conseil de leur structure seraient élus pour huit ans.
Concernant les deux propositions, les Conseillers seraient élus pour cinq ans.
Ceci a pour avantage de pousser les uns et les autres à la recherche du consensus et de les dégager d'une trop grande dépendance.
Dans les deux propositions, chaque niveau dispose d'un exécutif et d'un conseil présidés par le même président.

- **de développer la démocratie** délibérative et participative et le recours au référendum.
- de soutenir et d'encourager **la création de lieux citoyens de rencontre et d'expression plurielle.**
- d'instaurer, s'agissant des élections au Conseil d'Alsace et aux Conseils des Collectivités infrarégionales **le droit de vote pour les ressortissants de l'Union européenne.**

3. De la philosophie politique régionale

Nous faisons nôtres les concepts de l'union dans la diversité, de post-nationalisme, de droit à la différence - qui n'est pas une différence de droit, d'éthique, de culture de l'altérité, de culture de l'intégration, de socialisation alsacienne, de dialogue entre les cultures et les religions.

4. De la langue régionale

Nous proposons :

- **un transfert à court terme de compétences de l'Education nationale vers la Région** pour tout ce qui concerne l'enseignement de la langue et de la culture régionales et la formation première et continue des enseignants de ces champs.
- **de mettre d'ores et déjà en application les principes de la charte européenne** pour les langues régionales ou minoritaires et d'exiger sa ratification par la France.
- à terme, l'élaboration et **l'application d'une charte linguistique propre à l'Alsace** garantissant à la langue régionale d'Alsace une pleine et entière existence sociale¹³.
- **une adhésion pleine et entière de la France aux déclarations, pactes et conventions** (Déclaration universelle des droits de l'homme, pacte international relatif aux droits civils, convention relative aux droits de l'enfant...) pour tout ce qui touche à la reconnaissance des langues et cultures dites régionales. La France y a très souvent adhéré, tout en excluant les articles relatifs à ces dernières.
- **la création d'un Conseil culturel d'Alsace**, une assemblée consultative attachée au Conseil régional d'Alsace, puis à celui de l'ACAL et enfin à la nouvelle Institution politique propre à l'Alsace qui reste à demander et à obtenir. Il est composé de représentants des associations et des institutions, ainsi que de personnes œuvrant pour la culture alsacienne (deux collègues). Il est chargé de faire des propositions (vœux) et de donner des avis sur les politiques publiques culturelles menées en Alsace. Ainsi, il est consulté par le Conseil régional à chaque fois que des questions culturelles sont débattues lors de ses sessions plénières. Il peut demander à la Région d'attirer l'attention d'une autre collectivité ou de l'État sur des problèmes liés à la culture (financement, législation) et au rayonnement de l'Alsace. Il réalise également des études dans le domaine de la culture sur demande de la Région ou en auto-saisine. Ses thèmes et domaines d'étude sont très variés et vont de la politique linguistique liée aux langues d'Alsace et au patrimoine, en passant par le spectacle vivant et les médias jusqu'à une dimension qui dépasse les frontières de la Région.

(voir aussi en annexe la proposition de charte linguistique pour l'Alsace)

¹³ (voir en annexe la proposition de charte linguistique pour l'Alsace)

5. De l'école

L'école est le premier lieu de la socialisation.

Nous proposons :

- de **scolariser en classe bilingue paritaire français-allemand dans les dix années à venir 50 % de la population scolaire alsacienne**, de la maternelle au baccalauréat.
- **la généralisation de l'enseignement de l'histoire et de la culture** telles qu'elles ont été et sont construites en Alsace, parce qu'il s'agit de contribuer à une socialisation alsacienne.
- l'élargissement des cours d'initiation et de mise à niveau à destination des **enfants issus de l'immigration**.
- la mise en œuvre **d'une option langues et cultures d'origine**, parce qu'il est important que l'école valorise l'élève dans toutes ses dimensions et capacités.
- la généralisation du bilinguisme français-allemand **aux formations professionnelles bilingues**.
- **qu'à terme le système éducatif soit régionalisé**, compte tenu d'une nécessaire coordination nationale.

(voir aussi en annexe la proposition de charte linguistique pour l'Alsace)

6. De l'Europe

Nous proposons la construction d'**une Europe fédérale**, garantissant entre autres au sein de son Parlement une représentation pleine et entière aux régions d'Europe.

Une Europe démocratique ne se réalisera que dans le fédéralisme, n'en déplaise à certains esprits chagrins. Tout le reste n'est que réduction de la démocratie. Et parce que la démocratie convoque le peuple, la vraie fédération sera celle des peuples, celle qui est construite par la base, celle qui unit nation et nations, celle qui favorise l'émergence d'une nation européenne, tout en garantissant l'existence et la survie des nations d'Europe. La contradiction n'existe que dans l'imaginaire de ceux qui pensent encore l'unité dans l'uniformité.

Le fédéralisme exige la participation pleine et entière de chacun. Cependant, chacun doit comprendre que pour satisfaire ses propres objectifs, il doit passer par les autres et accepter l'idée que les objectifs des autres soient également satisfaits. Chacun doit surmonter ses propres contradictions et rechercher toujours le consensus. Tous doivent gagner ensemble. C'est la logique du "*fair game*" et de l'empathie. C'est le jeu de la raison.

Le fédéralisme suppose une souveraineté nationale, qui s'exprime directement dans une Assemblée fédérale et indirectement dans un Sénat fédéral des Etats, afin d'élaborer les lois qui relèvent de la fédération, et un exécutif européen émanant de la souveraineté nationale pour l'application de cette loi fédérale. Il est le meilleur allié de la démocratie.

7. De Strasbourg l'Européenne

Dans l'Union européenne, Strasbourg se doit d'être au cœur de l'Europe, d'être le cœur qui l'irrigue d'un sentiment d'appartenance et d'une volonté d'être rassemblé : **Strasbourg reste à européaniser** et doit jouer pleinement son rôle dans la répartition des pouvoirs d'une Europe multipolaire et dynamique, en tant que pôle législatif. **S'impose en particulier une LGV Strasbourg-Luxembourg-Bruxelles.**

8. De la coopération transfrontalière

Nous proposons d'ores et déjà :

- le **renforcement de la coopération politique dans le cadre du Rhin Supérieur** : pour ce faire, la Région Alsace doit disposer d'une large liberté d'entreprendre, comparable à celle des ses voisins.
- la **mise en œuvre d'un aménagement du territoire rhénan supérieur** (création d'une liaison ferroviaire rapide Bâle-Mulhouse-Strasbourg-Karlsruhe-Francfort, amélioration de la liaison

routière rapide Strasbourg-Kehl, développement des interconnexions entre les autoroutes des deux rives, réalisation d'un tram-train Strasbourg-Offenburg, gestion partagée du bassin d'emploi dans l'expertise du marché du travail, dans les agences pour l'emploi et dans les instances de formation initiale et continue, dans la prise en charge sociale des travailleurs frontaliers...).

A terme, nous proposons la création d'une Euro-Région du Rhin Supérieur fusionnant les instances de coopération existantes et ayant des compétences en matière d'éducation, d'économie, d'environnement, de finances ou de transport, dans la politique sociale et familiale, dans le domaine de la jeunesse et des sports... avec la constitution, par souci de démocratisation, **d'un Conseil Rhénan élu par les habitants** de l'espace concerné afin de mieux servir les citoyens des deux rives.

- mais qui dit transfrontalier dit aussi culture : il y a donc lieu de promouvoir amplement **l'interculturalité dans le Rhin Supérieur**, en premier lieu en favorisant la rencontre de citoyens.

9. De la culture en Alsace

La culture régionale est culture en Alsace. Elle est culture bilingue constituée des apports français, allemands et proprement alsaciens. La langue française est alsacienne, tout comme la langue allemande. Et si l'on veut bien considérer que l'allemand est alsacien et que l'alsacien c'est de l'allemand, alors non seulement Gustave Stoskopf, André Weckmann et Nathan Katz sont culturellement Alsacien, mais aussi Goethe, tout comme Molière. **C'est en tout cas à ces univers culturels français et allemand qu'ouvre la culture alsacienne ainsi considérée, et pas qu'à eux.** Ces univers sont tous fécondés par la diversité, ce faisant la culture alsacienne est à la fois une et diverse. C'est par les langues française et allemande que la culture alsacienne a participé des cultures française et allemande. C'est par elles, qu'elle doit pouvoir reconquérir les terrains perdus et devenir ce qu'elle est.

Une politique culturelle digne de ce nom se doit de se donner les moyens de cette reconquête et de ce développement. **Pour ce faire, la Région, mais aussi les Collectivités infrarégionales et les Groupements communaux doivent promouvoir la culture bilingue dans tous les domaines relevant de leur compétence.** En particulier, par des aides et des encouragements, d'une part à une expression bilingue de la culture en Alsace et, d'autre part aux réalisations plus particulièrement régionales, qu'il s'agisse d'aides aux livres, au théâtre, au cinéma, aux publications, à la communication radiophonique et télévisuelle, aux nouvelles technologies, aux manifestations culturelles... Ces Collectivités accorderont une aide particulière aux activités périscolaires et extrascolaires en langue régionale. Il est attendu qu'elles consacrent au moins 1 % de leur budget à la promotion de la culture bilingue et qu'elles utilisent les pages de leurs magazines à cette fin, en particulier par une expression en langue régionale à hauteur de 50 % de l'ensemble à terme.

Il est attendu qu'elles s'impliquent fortement y compris financièrement pour obtenir que les services publics de radio et de télévision assurent une parité des langues (français/allemand dialectal et standard) dans le cadre de leurs émissions, notamment de celles aux heures de grande écoute, et, ce faisant, garantir l'expression bilingue de la culture en Alsace. Toutes les cultures présentes en Alsace doivent y trouver une place conséquente.

De même, elles se doivent de s'impliquer fortement y compris financièrement pour obtenir que l'Education nationale mette en place un enseignement de l'histoire et de la culture d'Alsace à toute la population scolaire de la région (cf. chapitre Education).

Nous proposons également :

- une véritable politique de soutien aux œuvres et aux vecteurs de la culture alsacienne se traduisant notamment en vertu d'une « *affirmative action* » par la dotation de primes aux œuvres bilingues, le soutien à un théâtre d'expression allemande, une forte incitation à l'engagement des artistes locaux, surtout ceux impliqués dans la défense ou la promotion de la langue et de la

culture dites régionales, un appui aux démarches d'éducation populaire, notamment en favorisant une politique de tarification adaptée à la réalité socio-économique actuelle.

- la création d'un Conseil Culturel d'Alsace.

(voir aussi en annexe la proposition de charte linguistique pour l'Alsace)

10. De l'identité alsacienne

Outre les propositions concernant la langue, la culture, l'école, les médias, nous proposons notamment :

- parce que l'identité est d'abord identification, **un soutien et un renforcement de toutes les instances où se vivent les solidarités alsaciennes et où se construisent sentiment d'appartenance et le vivre ensemble alsaciens**, qu'il s'agisse d'institutions ou d'associations construisant un sentiment d'appartenance (fêtes populaires, musées, concerts, conférences, expositions, festivals, communication publique bilingue...).
- parce que les identités culturelles sont largement construites par la socialisation, **une socialisation alsacienne**.
- une mise à jour en Alsace du **droit local**, le maintien du **concordat**, la création d'une **université des religions**, la consolidation de la caisse régionale de **sécurité sociale**.
- la réalisation d'une **maison de l'histoire et de la culture en Alsace**, un lieu d'Alsace, de mémoire et de promotion de la culture régionale.

La Région, mais aussi les Collectivités infrarégionales et les Groupements communaux doivent prendre leur responsabilité et apporter leur pierre à la construction d'une identité collective alsacienne positive, enracinée et ouverte sur le monde, en premier lieu en contribuant à faire naître et développer sentiment d'appartenance, mémoire et solidarité partagées. **Il s'agit de permettre à l'individu alsacien de pouvoir s'identifier à la culture et à l'histoire d'Alsace, à toutes les cultures et à toutes les histoires passées et présentes d'Alsace, c'est-à-dire à une identité collective une et diverse riche de toutes ces composantes**. Il est déjà attendu que les Collectivités territoriales d'Alsace tiennent à cet égard un discours positif et dans les langues propres à l'identité alsacienne.

La Région, mais aussi les Collectivités infrarégionales et les Groupements communaux doivent s'impliquer y compris financièrement pour développer une stratégie identitaire et une socialisation alsaciennes.

(voir aussi en annexe la proposition de charte linguistique pour l'Alsace)

11. Des médias

Nous proposons

- Que tous les services publics nationaux de l'audiovisuel, France 3 Alsace, Radio bleue Alsace, aient **une programmation bilingue et soient régionalisés**, c'est-à-dire libérés de la « tutelle parisienne ».
- Que de plus **un service public régional de télévision et de radio** soit créé.

Les services publics de radio et de télévision doivent assurer une parité des langues (français/allemand dialectal et standard) dans le cadre de leurs émissions, notamment de celles aux heures de grande écoute, et, ce faisant, garantir l'expression bilingue de la culture en Alsace. Toutes les cultures présentes en Alsace doivent y trouver une place conséquente.

(voir aussi en annexe la proposition de charte linguistique pour l'Alsace)

12. De l'économie

Outre les aspects économiques développés au point 8 concernant la coopération transfrontalière, la Région se doit bien davantage :

- de soutenir **l'innovation** et le **transfert de technologie** au niveau des produits, de l'organisation et des services pour permettre aux entreprises de rester concurrentielles dans un marché désormais globalisé.

- d'encourager le **développement des PME-PMI** (*Mittelstand*), les véritables porteurs de l'économie, en particulier dans l'industrie, l'artisanat, le commerce, le tourisme, la gastronomie, les professions libérales, les services.
- de **renforcer les aides à l'investissement, à l'innovation et à la recherche**, notamment par une politique fiscale et d'aide aux entreprises conséquente.
- de développer les **potentialités énergétiques** régionales.
- **de développer les infrastructures** routières, ferroviaires et fluviales pour faciliter les flux vers les centres économiques et de résidence ainsi que l'investissement dans les transports publics (tram-train, fret ferré et fluvial...)
- de promouvoir **l'image de l'Alsace** à l'international et de favoriser **l'implantation d'entreprises étrangères**.
- **de favoriser la production de haute qualité environnementale et de haute valeur ajoutée**.
- de promouvoir **une meilleure répartition de l'offre commerciale** en dehors des grands centres urbains.
- de fusionner les **agences de développement économique** et les **organismes de promotion touristique**.
- **d'inciter les commerces** à déployer les zones de chalandise sur l'autre rive du Rhin et à mener en direction des ménages allemands une politique commerciale en conséquence.
- de donner corps et vie à **des territoires économiques performants** afin d'assurer un **aménagement régional cohérent et équilibré**.
- **de valoriser le capital humain**. L'atout de l'économie en Alsace est constitué par les femmes et les hommes d'Alsace, par leur culture régionale et leur culture économique. Il y a lieu de donner une vraie place aux entrepreneurs, mais aussi aux syndicats, aux associations de consommateurs, au secteur associatif, coopératif, social et solidaire.
- **de revoir le système d'orientation scolaire**, pour ne plus « caser » les élèves, mais pour revaloriser certains métiers.
- d'ajuster l'offre régionale de formation initiale et continue **aux métiers émergents et en expansion**.
- d'élargir l'offre de **reconversion professionnelle** et la création de **bourses d'études** concomitantes.
- **de reconsidérer l'image que l'Alsace donne d'elle-même**, une image souvent floue dont ne se dégage pas l'aspect positif d'une région riche de toutes ses identités, ses langues et ses cultures. Un véritable développement régional se fonde toujours sur l'identité d'une région. Le renforcement de l'identité culturelle réside donc au cœur du développement régional. Au lieu d'être considérées comme un obstacle, les langues et les cultures dites régionales sont des ressources précieuses. Elles constituent des vecteurs du développement lui-même, notamment dans les régions frontalières.
- de créer **un conseil de l'économie**.

13. De l'environnement et du cadre de vie

Nous proposons de faire de l'Alsace plus qu'**une vitrine écologique**, notamment dans les domaines des énergies alternatives et renouvelables, de la biodiversité, de l'alimentation bio, de la stricte réglementation de la culture du maïs, de la politique de protection du paysage, des mesures en matière de pollution, de la production de proximité, de la fermeture de Fessenheim, du recyclage, de la géothermie, du sauvetage de la nappe phréatique, du développement de services énergétiques et d'aides à l'équipement, du cadre de vie urbain, de la renaturalisation des friches industrielles... **Chacun a le droit de vivre dans un environnement de qualité et le devoir d'y contribuer**. En outre, nous proposons la création d'**un conseil de l'environnement**.

14. De la société

Nous prenons acte dans nos sociétés modernes des formes de désenchantement, des tendances à la désintégration sociale, de développement de la nouvelle pauvreté, de néofondamentalisme, de phénomènes de déculturation et de détresse sociopsychologique. Face à ces tendances lourdes, il y a donc lieu de mettre en œuvre une politique de (re)construction des liens sociaux et du *vivre ensemble*, qui nécessite de réactiver la culture de l'éthique inscrite en Europe depuis les origines.

Il revient à la Région **de soutenir fortement les instances de solidarité, de (re)socialisation et de restructuration psychologique** qui s'inscrivent dans les principes de l'union dans la diversité et de l'interculturalité, et de favoriser leur développement, c'est-à-dire de faire elle-même à travers des initiatives énergiques et plutôt que de faire faire... En particulier, nous proposons la création d'**un conseil de la solidarité et de la responsabilité des citoyens alsaciens**.

Initiative citoyenne alsacienne (ICA 2010)

Annexes¹⁴

Annexe 1-1 : Du pouvoir régional

Tout en opérant des avancées considérables en matière de droits, de libertés et de progrès social, la France n'a jamais envisagé véritablement une prise en compte du fait régional. Au contraire, elle la rendra impossible ; les collectivités territoriales ne constituant à ce jour, pour le mieux, que des modalités d'organisation administrative, même si des ouvertures ont été obtenues dans le cadre de la décentralisation et de la déconcentration. Mais décentraliser et déconcentrer n'est pas régionaliser. Il s'agit en amont de lever enfin les tutelles administratives et les incapacités juridiques qui demeurent, et d'inscrire la diversité du pouvoir dans le droit. En aval, il faut réaliser l'inclusion du fait régional par la différenciation infra politique (régionalisation) et infra administrative (déconcentration) de l'Etat, en conférant aux régions un pouvoir normatif pour ce qui les concerne en propre, c'est-à-dire la possibilité de légiférer régionalement. Ce pouvoir régional doit disposer de ressources financières propres, les impôts levés dans la région devant y rester à hauteur comparable à ce qui se fait dans les démocraties environnantes.

Annexe 1-2 : De l'État-nation

L'État et la nation pris séparément sont par nécessité incontournables, encore que l'on puisse discuter leurs formes et leurs caractéristiques. Ce qui pose problème, c'est l'Etat-nation, une forme de gouvernance basée sur le centralisme démocratique, sur le républicanisme et sur l'union dans l'uniformité, qui trouve sa pleine concrétisation dans le modèle français de l'assimilation entre État et nation, entre nationalité et citoyenneté, entre culture politique et culture majoritaire ou dominante. Le tout est lui-même confondu avec la République. D'un État construit sans nation, on passera au fil de l'histoire à la construction de la nation d'un État. C'est toute l'histoire de l'étatisme, de l'unitarisme et du centralisme français. Une lente formation dont les principes installés lentement dans les consciences finiront par être acceptés et jugés comme normaux par les Français. Que l'on ne s'y trompe, ce système ne propose pas, aujourd'hui, plus de liberté, d'égalité ou de fraternité que les démocraties voisines fondées sur l'union dans la diversité, peut-être même moins. Ce n'est donc qu'un modèle, peut-être justifié historiquement, mais dont la raison d'être est d'ailleurs aujourd'hui largement remise en question, notamment par ce qui est désormais nécessaire ou revendiqué, à savoir l'extension de la citoyenneté à de nouveaux champs, la reconnaissance de la diversité culturelle, l'établissement de la démocratie délibérative et participative, la construction européenne... Si la France était décentralisée, régionalisée, voire fédéralisée, la République ne serait-elle plus une république, la nation ne serait-elle plus une nation et la France ne serait-elle plus la France ? La réponse des uns et des autres sépare ceux qui mettent en avant un pouvoir descendant et indivis de ceux qui souhaitent un pouvoir ascendant et partagé, les républicains et les démocrates, ceux qui ne jurent que par la fusion de l'État et de la nation, de ceux qui préconisent leur dissociation.

Annexe 2 : De la démocratie régionale

Les méthodes de gouvernement restent très largement réglementaires. La formation de la volonté politique ne laisse que peu de place à l'expression de la volonté des citoyens. La prise de décisions tient toujours insuffisamment compte de l'avis de ceux qui les subissent et n'engage que trop sommairement la responsabilité de ceux qui les prennent. L'opinion publique reste amplement fabriquée en dehors du débat démocratique. La délibération publique, la culture du dialogue et le partenariat social, le compromis et le contrat, le dialogue des cultures et la reconnaissance de la diversité restent amplement absents de la culture politique française. En un mot la concertation n'existe que très insuffisamment, cédant le pas à la médiatisation de conversations de salons. Or, l'accomplissement de l'individu passe par celui d'autrui, l'accomplissement de l'union passe par celui de la diversité, l'accomplissement de la démocratie passe par celui de la démocratie délibérative et participative, sociale et culturelle. Les problèmes actuels et à venir de notre région ne pourront trouver de solutions que si l'esprit civique et avec lui la vie retrouvent leur place dans l'espace régional. Citoyennes et citoyens doivent pour ce faire pouvoir s'engager politiquement et être soutenus dans leur volonté de créer des initiatives citoyennes en faveur par exemple de l'amélioration de la qualité de vie. Si la question de l'élargissement de la démocratie reste posée, comme celle de la légitimation du pouvoir, il est évident qu'elles ne trouveront

¹⁴ Pour approfondir. Il s'agit de textes proposés par Pierre Klein, président.

de justes réponses qu'en permettant la participation active de tous à la formation de la volonté politique dans le cadre d'une démocratie délibérative organisant la discussion la plus large possible dans l'espace public et impliquant pleinement la société civile.

L'objectif premier des démocrates doit être, non pas la prise et la conservation du pouvoir pour exister personnellement, mais la prise de responsabilité pour la protection des libertés individuelles et la gestion du bien commun. Le cœur de la politique ne doit pas être la compétition pour le pouvoir, mais la contribution à la meilleure solution aux problèmes ; non plus l'élection, mais la responsabilité. Ce principe peut opérer si la responsabilité du politique est dissociée de sa personne et associée prioritairement à la chose, c'est-à-dire aux décisions. Les décisions politiques régionales **alors être** prises dans des structures délibératives et participatives réunissant des acteurs compétents et responsables. Dans le but de moderniser la démocratie, de développer l'esprit civique et de recentrer la responsabilité sur la chose, autrement dit de mettre en place une nouvelle gouvernance, il convient de favoriser la création de lieux de discussion, afin d'associer les citoyens aux choix et aux décisions en créant un véritable partenariat régional. Nous voulons que la Région soit ici exemplaire. Il convient aussi de développer le recours au référendum et d'assurer une gestion moderne et participative des ressources humaines régionales.

Annexe 3-1 : De l'intégration

L'intégration est une nécessité pour qui veut assurer la cohésion sociale ou politique. Encore faut-il savoir à quoi l'on veut, doit ou peut s'intégrer : à l'uniformité sans diversité, à la diversité sans union ou à l'union dans la diversité ? Et comment ? La diversité est là et il faut la gérer, sauf à vouloir persévérer dans l'exclusion de la France réelle et dans l'inacceptation de l'altérité et son cortège d'injustices, de frustrations et de révoltes. La différence doit-elle être obligatoirement occultée par le recours à l'universel abstrait ? Mais intégrer, c'est quoi ? Est-ce insérer, assimiler ou intégrer. A vrai dire, ces termes sont très souvent amalgamés. L'assimilation rejette la différence et met en application le « droit à la ressemblance », un droit qui est en réalité une obligation. Elle est un arrachement. Elle vise à établir une communauté unie dans l'uniformité, c'est une trame unicolore. Elle génère une dynamique de la « pareillette », de l'indifférenciation et de l'esseulement. L'insertion prend en compte la différence et accorde des droits culturels permettant à chacun, individu ou groupe, de vivre son identité propre. Elle est une continuité. Elle vise une communauté de communautés, c'est la mosaïque. Le juxtaposé génère une dynamique du face à face, de l'assignation à être ceci et non pas cela et de la distanciation par rapport à l'ensemble.

L'intégration compose avec l'assimilation et l'insertion, avec le droit à la ressemblance et le droit à la différence, avec l'union et avec la diversité pour viser l'union dans la diversité. Elle est un partage. Elle facilite l'attachement. Elle lie le *mitsein* avec le *anderssein* ? L'intégration est l'aboutissement de la socialisation, c'est-à-dire de l'intériorisation des normes et des valeurs dominantes par les différents éléments permettant d'obtenir la cohésion de l'ensemble. Mais lorsque la socialisation ne réserve que peu ou pas de place à la diversité culturelle, l'intégration recherchée est l'assimilation. C'est ce que l'on entend par intégration républicaine. La France moderne ne s'explique que par elle. Et en adjoignant à l'intégration à l'universel une assimilation à la particularité, la France a raté un rendez-vous avec l'histoire. Mais elle ne pouvait pas inventer en même temps l'union dans l'uniformité, une forme de nationalisme et le post-nationalisme, c'est-à-dire l'union dans la diversité. Mais, ce rendez-vous lui est à nouveau fixé, parce que l'histoire, la modernité et la démocratie ne sont pas achevées. Parce que la Région a ici un rôle de première importance à jouer, il convient de mettre en œuvre une politique de reconnaissance des corps intermédiaires, c'est-à-dire de soutenir les instances de solidarités qui s'inscrivent dans le principe de l'union dans la diversité et de favoriser leur développement.

Annexe 3-2 : Du post-nationalisme

Il est possible d'être uni dans la diversité. C'est même une nécessité. La diversité, lorsqu'elle est reconnue et pratiquée rejette l'exclusion ou la séparation, comme elle repousse l'homogénéisation. Pour cela, il convient de relever le défi du pluralisme culturel en combinant l'unité politique avec la multiplicité des appartenances.

En France, la nation est affaire d'État. Et la forme de culture nationale développée par l'État ignore les subcultures et la diversité linguistique. Il ne peut pas en être autrement selon cet ordre des choses. Car dans ce concept le fondement de la nation n'est qu'insuffisamment la culture politique ou la loi fondamentale, et bien plus la culture dominante, *die Leitkultur*, c'est-à-dire une culture nationale qui

marginalise, les appartenances secondaires, un concept de la nation qui ethnicise celle-ci par la construction de l'unicité de la langue, de l'histoire et de la culture. La République connaît, mais elle ne reconnaît pas. Le principe de l'union dans la diversité reste à installer dans l'habitus français. Ce principe ne peut devenir une réalité qu'à la faveur d'un recentrage politique sur l'essentiel à savoir la primauté des principes universels de droit, de justice, de liberté et de solidarité, c'est-à-dire sur la loi fondamentale, qui constitue pour les citoyens un véritable capital social et un incontournable socle commun. Lorsque l'attachement à la loi fondamentale et l'allégeance à l'État de droit seront placés au-dessus de toute autre considération, il deviendra possible de libérer la culture majoritaire ou dominante de sa propension à vouloir se substituer au pacte civil et social et à installer partout la « mêmété » et la « pareillette ». Il sera alors envisageable de reconnaître les appartenances culturelles multiples, l'individu dans toutes ses dimensions et partant l'unicité politique et la pluralité culturelle de la nation. Il s'agit donc non pas de se soustraire aux principes universels, mais au contraire de considérer que ceux-ci ne prendront véritablement leur sens que si les identités culturelles et les appartenances multiples ne font pas l'objet de discriminations.

Le post-nationalisme qui fait du pluralisme un impératif est une approche de la chose politique, qui compose la nation politique, juridique ou contractuelle avec la diversité nationale et qui concilie l'universalité des droits de l'homme avec la singularité des identités culturelles, pour construire l'union dans la diversité, réaliser l'intégration sans la désintégration, conjuguer l'universel et le particulier, et lier la diversité et l'égalité.

Annexe 3-3 : De l'un et du divers

Poser la question de l'identité collective, c'est aussi poser la question de l'universel et du particulier et de leur interaction. Le particulier se suffit-il à lui-même et l'universel est-il incompatible avec le particulier ? La raison peut-elle se passer de l'imaginaire ? Il s'agit de sortir de ce faux débat et renvoyer dos à dos l'illusion cosmopolite et l'angélisme identitaire, car à vrai dire l'universel est rempli de particularités, universel et particulier ont partie liée. L'universel naît de l'interaction des particularités, qui au travers de cet échange s'ouvrent à la pluralité. L'universel ne peut se couper du particulier, sauf à vouloir devenir un lieu vide et déconnecté de la réalité, comme la raison ne peut se couper du sentiment. De son côté, le particulier ne vaut qu'inscrit dans la relation à l'altérité. C'est en cela qu'il devient universel. Le particulier ne vaut qu'articulé avec la part universelle de l'homme et avec les valeurs universelles, communes et irréductibles. Il s'agit d'intégrer l'autre et l'universel, c'est-à-dire, au travers du modèle postnational de l'union dans la diversité, d'opérer la synthèse entre ce qui est commun à tous, en même temps que de permettre à ce qui est particulier à chacun d'exister. Pour ce faire, le principe de la particularité doit devenir un principe universel dans la mesure où il doit être universellement admis, notamment par l'inscription des droits culturels dans la loi fondamentale, au même titre que les droits politiques et sociaux. De même, le principe de l'égalité doit s'établir autour de l'égal respect et de l'égal reconnaissance de tous. Si la liberté et la justice, le droit et la tolérance sont des valeurs universelles, il n'en va pas de même de leur respect. De même, ce n'est pas une valeur universelle que de ne pas reconnaître l'altérité, surtout lorsque l'autre inscrit sa différence dans les valeurs universelles. La reconnaissance est indispensable à l'épanouissement et à la formation de l'identité collective. Elle est un espace de respiration laissé à l'expression des diversités. Elle alimente la quête identitaire. Le déni de reconnaissance conduit au repli, au renoncement, à l'instabilité et à l'insécurité identitaires.

Annexe 3-4 : De l'interculturalité

La différence propre ne saurait être posée sans poser la différence de l'autre, sans tenir compte de la nécessaire rencontre avec l'autre. Une culture de la seule différence, pour impossible qu'elle soit, serait des plus **dangereuse**, parce qu'elle ouvrirait la porte à tous les excès, à toutes les exclusions. Dire sa différence, c'est souvent penser l'Autre comme inférieur. Il n'y a donc que la culture de l'altérité qui soit possible et acceptable. Vouloir tout faire pour valoriser l'altérité, c'est vouloir se valoriser soi-même : une culture de l'altérité, qui parce qu'elle ouvre à la reconnaissance et au respect de l'autre, s'inscrit dans le principe de l'union dans la diversité. Tout cela ne saurait être possible sans un dialogue entre les cultures, établi et développé par une éducation interculturelle et une éthique de la communication. Il s'agit de contribuer à l'appropriation de connaissances sur d'autres nations, cultures, religions, à l'acquisition d'une claire perception des libertés et des obligations qui doivent revenir à chacun en vertu des droits de l'homme, à l'apprentissage d'un vivre ensemble solidaire et de favoriser le dialogue des cultures dans l'espace public pour permettre à chacun de développer un point de vue propre, pour se

détacher de l'égoïsme et pour pouvoir accepter le point de vue de l'autre. L'éducation interculturelle doit permettre de reconnaître et de respecter les différences, de produire des capacités de compréhension et de tolérances, des capacités de critique et de discernement à l'égard des formes d'intolérance. Son but réside, outre la connaissance de soi et de l'autre, dans leur mise en adéquation avec les droits de l'homme, avec la part irréductible d'universalité, avec l'union dans la diversité.

Annexe 3-5 : Du droit à la différence

Le droit à la différence n'implique pas nécessairement la différence des droits. Dans une globalité donnée chaque particularité doit avoir les mêmes droits de vivre sa différence et de partager ce qui est, ce qui doit être commun à toutes les particularités, le vivre ensemble. Cela implique que dans le cadre de cette globalité, il n'est possible d'être différent que si les autres le peuvent aussi. La différence de l'un ne peut pas exister sans la différence de l'autre. Différence et altérité ont partie liée. La différence n'est pas, ne peut pas être totale et immuable. Elle est forcément multiple et évolutive. Il n'y a pas de différence pure qui vaille. Cela signifierait se séparer de tout et rejeter tout. Ce qui n'aurait pas de sens. Il n'y a de sens que dans la rencontre avec l'autre, rencontre inscrite dans le continuum culturel. Il n'y a de sens que dans l'intégration, dans l'interagir, dans « l'agir communicationnel ». Ce qui implique acculturation réciproque, culture plurielle, dynamique de l'universel, mais aussi démocratie culturelle, c'est-à-dire la reconnaissance de la diversité culturelle et la participation au tout. Il y a lieu de combiner l'union avec la diversité, malgré (ou à cause) des rapports de force qui existent entre les cultures, par l'établissement d'une compréhension entre les cultures. La liberté culturelle passe par la responsabilité qui ne peut être réalisée que dans le lien entre les différences et la même liberté accordée à chacune d'elle. Être responsable, c'est rester dans la dépendance, dans l'union. La responsabilité, c'est la liberté partagée. La logique de la différence nécessite de la positiver dans le droit. La logique du droit nécessite d'accorder les mêmes droits à tous. Si le droit à la différence de l'un commence là où commence celui de l'autre, le droit à la différence de l'un s'arrête là où commence la nécessaire prise en compte de l'autre, là où commence l'union de tous. Le droit à la différence est un droit à l'altérité.

Annexe 4 : De la langue régionale

Nous tenons à rappeler la définition de la langue régionale d'Alsace, en premier lieu parce que l'on ne résout bien que ce qui est clairement énoncé. La langue régionale d'Alsace, c'est la langue allemande. La langue régionale d'Alsace est, comme partout dans le monde germanophone, constituée de et par ses formes dialectales et standard. Les dialectes alémaniques et franciques employés ici sont incontestablement des dialectes de l'allemand. Les locuteurs de ces dialectes que l'on désigne improprement comme étant dialectophones sont en vérité germanophones.

Dire que la langue régionale, c'est l'alsacien est chose imparfaite, en tout cas incomplète. En Bretagne par exemple on parle quatre dialectes, le cornouaillais, le léonard, le trégorrois et le vannetais qui tous sont des dialectes du breton. Ce terme est un éponyme, en même temps qu'une notion de langue standard. Ceux qui parlent encore le breton emploient un des dialectes évoqués. A l'école, on enseigne le breton standard, tout en réservant une place à l'oralité des dialectes. Au Pays basque, il y a le basque et les dialectes du basque, en Occitanie, l'occitan et les dialectes de l'occitan, etc. En Alsace, il y a historiquement et linguistiquement l'allemand et les dialectes de l'allemand, en l'occurrence, le francique rhénan, le bas-alémanique du nord, le bas-alémanique du sud et le haut alémanique. Dire le contraire :

- c'est faire de la politique,
- c'est donner raison à ceux qui ont prononcé des interdictions, en 1945 notamment, contre l'allemand (pourquoi donc a-t-il fallu interdire une langue si elle n'était pas d'ici),
- c'est persévérer dans le complexe alsacien, dans la crise identitaire, et dans l'anti-germanisme tourné contre soi de l'après-guerre,
- c'est reproduire le modèle imposé,
- et c'est finalement « patoisiser » la langue régionale.

L'allemand est alsacien et l'alsacien, c'est de l'allemand, une langue qui aux côtés de la langue française, nous ouvre à l'une des plus grandes cultures d'Europe et à plus de 120 millions de germanophones, en même temps qu'au marché du travail et à la « transfrontalité », notamment économique. C'est cela, la vraie modernité.

Lorsqu'ils parlent leurs dialectes, les Alsaciens sont, qu'on le veuille ou non des germanophones. Vouloir en faire des « alsacophones » et créer un standard alsacien est une autre histoire, une aventure dont la conséquence la plus fâcheuse serait le provincialisme, le repli sur soi. Une des raisons qui

expliquent l'appauvrissement quantitatif et qualitatif de la pratique dialectale, c'est justement la coupure d'avec la langue de culture de référence, la langue-mère, le standard allemand. Ne nous trompons pas de cible. Dialecte et standard, nous avons besoin des deux, l'un justifie l'autre, l'un a besoin de l'autre. La langue régionale est la langue qu'avec la langue française tout habitant de la région doit pouvoir s'approprier et utiliser dans tous les domaines de la vie autres que ceux qui relèvent des fonctions régaliennes de l'Etat. Seules survivent les langues qui disposent d'un vrai statut.

Une nouvelle politique linguistique doit avoir pour ambition de donner ou de redonner une existence sociale et culturelle pleine et entière aux deux formes de la langue régionale, la forme standard et la forme dialectale. La réhabilitation des dialectes passe par la réhabilitation du standard et réciproquement. Dire que la langue régionale, c'est la langue allemande, cela n'obère en rien la place qui doit être réservée à d'autres langues d'Alsace dans la société alsacienne, notamment le yiddish, le roman lorrain, le roman franc-comtois et les langues issues des immigrations récentes.

Une politique linguistique régionale se doit de conjuguer langue, culture et identité, parce que si ces termes ne recouvrent pas exactement les mêmes notions, langue, culture et identité ont néanmoins partie fortement liée. Elles se construisent et se justifient les unes et les autres. Il ne saurait y avoir une politique de la langue régionale sans une politique de la culture et de l'identité alsaciennes.

Une politique linguistique régionale doit aussi impérativement tenir compte des réalités économiques et des bassins d'emploi.

Si l'histoire a été la cause de bien des maux, la géographie et la géopolitique invitent aujourd'hui l'Alsace à une totale révision de certains jugements, de certains préjugés et de certains comportements. L'avenir de l'Alsace, de sa jeunesse et de son économie se joue sur d'autres terrains que le nationalisme. Seule une identité reconquise, seul un bilinguisme apaisé et seule une image claire et lisible – celle qu'une Alsace réconciliée avec elle-même saura et osera se donner – lui permettront de s'intégrer pleinement dans les espaces économiques, culturels et politiques auxquels elle a part et d'en tirer pleinement profit.

Partant du principe qu'une langue ne peut vivre et survivre que si elle bénéficie d'un emploi normal dans tous les domaines de la vie publique et privée, il s'agit, au travers d'une charte linguistique de garantir à la langue dite régionale une existence sociale, d'abolir toute forme de discrimination et d'ostracisme à son encontre. La langue régionale est constituée de l'allemand dialectal d'Alsace (forme essentiellement orale) et de l'allemand standard (forme essentiellement écrite et langue de culture de référence).

Si la langue française, langue nationale, doit préserver son statut de langue nationale de communication courante et de culture, il apparaît urgent de revivifier et de consolider l'usage de la langue régionale, en lui conférant un statut de langue co-officielle.

Il s'agit de donner forme à un véritable bilinguisme collectif permettant à tout le monde et à chacun en particulier d'utiliser la langue de son choix et/ou les deux langues, nationale et/ou régionale. C'est l'exception culturelle alsacienne, qui se nourrit de deux langues et n'en rejette aucune. Cet objectif devra être atteint par une réelle politique linguistique de bilinguisme, garante d'un juste équilibre, d'une saine complémentarité et d'une féconde convivialité des langues en Alsace. Il exige à la fois une révision de la Constitution et le vote positif d'une loi. D'ores et déjà, il s'agit pour la France de ratifier la charte européenne pour les langues régionale ou minoritaires. Elle reste un des derniers États à ne pas l'avoir fait et ce faisant ne pourrait plus devenir membre aujourd'hui du Conseil de l'Europe, alors qu'elle a elle-même posé cette exigence de ratification à chacun des États demandant l'adhésion.

L'option bilingue fonde sa pertinence à la fois dans des raisons à la fois identitaires, historiques, culturelles et économiques, mais également et dans les avantages propres à l'éducation bilingue. Elle constitue la base incontournable du nécessaire plurilinguisme. Elle crée les conditions d'une réelle ouverture sur deux espaces linguistiques et culturels. C'est tout le contraire du repli et de l'enfermement. Le bilinguisme apporte une réponse à la nécessaire prise en compte tant des droits culturels et linguistiques, que de la géopolitique. Il s'inscrit dans une stratégie identitaire, mais également économique et constitue la base du nécessaire plurilinguisme. Le développement efficace d'une région se fonde toujours sur sa culture et son identité de la ville, c'est-à-dire sur celles de ses habitants. Le renforcement de l'identité culturelle doit donc résider au centre des préoccupations de la Région. Les langues pour leur part sont un élément important qui alimente cette culture et cette identité. C'est pourquoi le soutien au bilinguisme et à la diversité linguistique doit être considéré comme primordial. Au lieu d'être perçues comme un obstacle, la langue et la culture dites régionales sont des ressources précieuses dans cette Région située au cœur de l'Europe. Il s'agit pour la Région de favoriser la scolarisation en classe bilingue paritaire français-allemand sur les six années à venir de 50 % de sa

population scolaire, comme il s'agit pour elle de mettre en place des cours d'initiation et de mise à niveau à destination des enfants issus de l'immigration et d'apporter un soutien à la mise en place, d'une part d'un enseignement généralisé de l'histoire et de la culture telles qu'elles ont été et sont construites en Alsace et, d'autre part d'une option langues et cultures d'origine (LCO), parce qu'il est important que l'école valorise l'élève dans toutes ses dimensions et capacités.

Annexe 5 : de la socialisation alsacienne

a) Ecole : généralités

- L'offre bilingue paritaire rencontre une forte adhésion des parents, plus d'une famille sur deux **fait** ce choix quand il est possible.
- L'offre bilingue paritaire est insuffisante sur le territoire alsacien : à peine 20% des écoles la proposent.
- La filière bilingue paritaire est démocratique et non élitiste : toute argumentation liée aux CSP est irrecevable tant qu'une étude des CSP en maternelle bilingue ne sera pas réalisée et diffusée.
- Les déperditions en voie bilingue sont stigmatisées par l'Education nationale, mais non analysées ;
- Le recrutement des enseignants reste un problème majeur, dont la difficulté est présentée comme une des raisons essentielles du non-respect des objectifs des conventions.
- En Alsace, la langue allemande n'est pas une langue étrangère. Elle est une langue de France. Une politique des langues à l'école, doit ce faisant, inscrire la langue allemande dans le corpus général réservé aux langues régionales de France.
- Le système éducatif en Alsace doit reposer sur une réelle politique de bilinguisme scolaire français-allemand de l'école maternelle à l'université. Une attention doit être portée sur les crèches et les parents bilingues doivent être invités à pratiquer leurs langues avec leurs enfants, une langue par parent ou grands-parents.
- Tout enfant, à l'issue de la scolarité obligatoire, devra à terme pouvoir bénéficier d'une parité de compétence linguistique dans les deux langues : française et allemande.
- Pour ce faire, la langue allemande prend le caractère de langue enseignée et d'enseignement à tous les niveaux de scolarité préélémentaire, élémentaire et secondaire dans le cadre d'une immersion au moins partielle.
- En attendant une généralisation de l'offre bilingue paritaire, l'Education nationale doit assurer une offre de proximité avec viabilité minimale. Elle doit avoir le souci de l'attractivité. Un accès pour le grand nombre doit d'ores et déjà être assuré avec équité sur le territoire. Un plan pluriannuel devra être mis en place. Les objectifs à atteindre seront fixés.
- Le système intensif (paritaire) est appelé à se substituer à terme au système extensif.
- Les collèges sont appelés à ouvrir des classes bilingues paritaires. La troisième langue introduite dès le CM2 y verra son enseignement poursuivi.
- L'ABIBAC ne doit pas être la seule option présente dans les lycées. Ces derniers sont également appelés à mettre en place une offre bilingue paritaire.
- Une évaluation du système sera conduite à l'issue du CM2, de la 6^{ème} et de la terminale.
- L'Education nationale se doit d'être en charge d'une information positive quel que soit le niveau de la scolarité à destination des parents et des élèves. Elle se doit de mettre en avant les avantages indéniables du bilinguisme scolaire dont elle est porteuse. Cette information doit atteindre en particulier les CSP les moins bien informées, ce qui permettra de tordre le cou à l'idée que le bilinguisme est élitiste.
- Une troisième langue doit être introduite dès le CM2, deux heures au primaire, trois heures dans le secondaire.
- Un enseignement de l'histoire et de la culture d'Alsace est généralisé.
- Un enseignement optionnel des langues minoritaires présentes en Alsace est proposé en plus de l'emploi du temps normal¹⁵.

¹⁵ Une attention particulière sera accordée par l'Éducation nationale au yiddish et au roman lorrain. Pour ce dernier, elle devra notamment proposer, dans les zones concernées, une sensibilisation progressive à l'école maternelle et à l'école élémentaire, et un approfondissement dans les collèges et les lycées dans le cadre d'un enseignement optionnel, linguistique d'une part et culturel d'autre part. Dans ce dernier cas, l'option Langue et culture régionales existante devrait pour le moins dans les établissements des vallées concernées s'ouvrir particulièrement à l'histoire et à la culture des pays welches.

- Un nombre suffisant d'enseignants doit être formé pour pouvoir satisfaire les objectifs visés. La pédagogie du bilinguisme doit être privilégiée. Une réelle motivation et une réelle compétence des enseignants doivent être assurées. La meilleure ressource de futurs enseignants est à trouver dans la filière bilingue elle-même.
- Il devra pouvoir être fait appel plus facilement qu'aujourd'hui à des enseignants formés allemands, suisses ou autrichiens, notamment par une adaptation aux possibilités offertes par le droit européen. Davantage de postes au concours réservé devront être réservés.
- Les nouvelles ESPE devront être fortement associées au système bilingue.
- L'administration scolaire devra mettre en place des cours de formation continue à l'adresse de ses personnels, mais aussi du grand public.
- Le CRDP (Canopé) a un rôle majeur à jouer pour apporter une aide aux enseignants à travers la production et la diffusion d'outils pédagogiques adéquats.

b) Les réalités statistiques

Moins de 20% des écoles primaires offrent une voie bilingue. Dans ces écoles pourtant, plus d'une famille sur deux inscrit son enfant dans cette voie. Si on applique ce ratio aux quelque 120 000 élèves d'Alsace n'ayant pas accès au cursus bilingue, c'est quelque 60 000 à 70 000 élèves à qui cette opportunité fait défaut. Quelle est la responsabilité de l'Éducation nationale envers ces familles ?

La demande d'enseignement bilingue est beaucoup plus importante que l'offre : 75 % des parents n'ont pas accès à cette offre. Le taux d'inscription en maternelle est de plus de 50% lorsque la possibilité en est offerte aux familles, en dépit du « combat » que va représenter le cursus pour les parents, tant au point de départ que sur le moyen terme.

Les déperditions de cohorte sont mises en avant par l'Éducation nationale. Les raisons principales de ces déperditions sont connues :

- départs vers le bilingue privé (hors et sous contrat),
- déménagement vers une zone blanche ou vice-versa,
- absence de collègue de secteur,
- découragement,
- stigmatisation de l'enseignement bilingue lorsque surgissent des difficultés et que celles-ci perdurent,
- manque d'information lors des passages de cycles,
- engagement unilatéral des familles dans la filière.

Aucune solution n'est en réalité proposée ou avancée. **Bien au contraire, nous avons le sentiment qu'elles sont utilisées comme prétexte pour ne pas s'investir davantage dans le système paritaire, voire de l'abandonner.** Mais cette déperdition dans la filière bilingue est largement inférieure au taux de non-choix de l'allemand en sixième au bénéfice de l'anglais. Un enfant qui a intégré un cursus bilingue apaisé n'a aucun *a priori* négatif à l'endroit de l'allemand.

Pour l'instant, le seul moment pertinent de la scolarité pour comparer le niveau d'allemand entre « bilingue » et « monolingue » est la sortie du CM2 – moment qui correspond à la sortie réelle du cursus paritaire.

c) Éducation bilingue

L'enseignement précoce de deux langues est un facteur déterminant de développement des capacités intellectuelles de l'enfant et constitue une source de motivations pour l'acquisition de nouvelles connaissances. Il dédouble les perceptions, les codes de lecture du réel et permet, par là même, une ouverture d'esprit bien plus grande, comme il dédouble les compétences. C'est aussi un apprentissage de la différence, du respect de l'autre et de la tolérance. De plus, l'enfant qui a très tôt pris l'habitude de se servir d'une langue pour en apprendre une autre (recherche de similitudes, contrastivité), améliore sa première langue et développe des capacités pour l'apprentissage d'une troisième langue. En faisant correspondre plusieurs signifiants à un seul signifié, le bilinguisme facilite la capacité d'abstraction et de conceptualisation de l'enfant. Tout enfant peut raisonnablement devenir bilingue. Et l'enseignement bilingue, parce qu'il dédouble aussi un champ de connaissance et un champ d'expression et de communication, même restreints, profite plus particulièrement aux enfants issus d'un milieu défavorisé et aux enfants en difficulté affective ou psychologique. Le bilinguisme français-allemand constitue une excellente base pour l'apprentissage d'autres langues romanes (espagnol, italien...) et pour d'autres langues germaniques (anglais, néerlandais, suédois...).

1. Le choix de la langue

Il faudrait refaire toute l'histoire linguistique de la langue allemande en Alsace. Il faudrait aussi dresser un tableau des éléments qui militent en faveur de l'allemand dialectal d'Alsace, l'alémanique et le francique, d'une part, et de l'allemand standard, le *Hochdeutsch*, d'autre part. S'agissant de l'école, il semble évident que, à l'instar de tous les pays ou régions de langue allemande dont il ne faut, par ailleurs, pas se couper, la langue enseignée et enseignante doit être la langue standard, c'est-à-dire la koiné allemande. Cependant, en raison de leur caractère fortement identitaire, une place non négligeable doit être réservée à l'allemand dialectal d'Alsace tout au long de la scolarité.

Le lent dépérissement de l'allemand dialectal d'Alsace a été précédé par la discrimination scolaire, sociale et culturelle, par l'élimination du marché linguistique et par le rejet identitaire de l'allemand standard. Une fois que les dialectes ont été coupés de la langue de culture de référence ou langue mère, leur déconstruction, quantitative et qualitative, était assurée.

Il s'agit aujourd'hui de reconquérir des espaces perdus par les deux composantes de la langue régionale. Leur séparation n'a fait que trop de dégâts. L'une justifie l'autre. L'une et l'autre s'inscrivent au crédit de l'identité et de la culture bilingues d'Alsace.

2. Conditions pédagogiques

- **La précocité.** Le plus tôt, c'est le mieux, en tous les cas dès le début de l'école maternelle. Les enfants acquièrent les langues tandis que les adultes les apprennent.
- **la non-hiérarchisation** des langues. La langue seconde doit être fortement valorisée par l'école et par l'environnement de l'enfant.
- **L'horaire.** Le minimum est la parité horaire, mais il faut prendre en considération qu'au début l'immersion dans la langue seconde doit être importante et peut diminuer par la suite.
- **La durée.** L'enseignement bilingue demande un cursus scolaire complet.
- **Le principe de Ronjat ou dichotomique.** A chaque langue son maître et de préférence un « native speaker » ou un enseignant de référence par langue.
- **La formation à la pédagogie du bilinguisme et la motivation des maîtres.** Elles sont essentielles à la bonne réussite des enfants.
- **L'instrumentalisation de la langue seconde.** Celle-ci doit impérativement servir à enseigner des disciplines non linguistiques, comme les mathématiques, l'histoire-géo..., c'est-à-dire qu'elle doit être langue d'enseignement et langue véhiculaire.
- **L'environnement.** Il faut encourager les parents pour qu'ils participent activement, autant que possible, au processus d'acquisition de la langue seconde (chansons, comptines, livres, télévision, cinéma, sortie et voyages en pays de langue allemande...). La langue seconde doit être valorisée. L'enfant doit la rencontrer en dehors de l'école.

3. Efficacité

Evidemment dans les premiers temps, l'enfant n'est pas très producteur. On peut même constater, au début, une légère régression, mais celle-ci s'estompe très vite. Les fautes que fait l'enfant doivent être considérées comme normales. Elles doivent être considérées comme des révélateurs du niveau linguistique en voie d'acquisition. Elles doivent être acceptées et rectifiées par la suite (*die Fehlerkultur*). Cependant, les nombreux tests effectués depuis des décennies, à travers le monde et y compris en France, ne permettent pas de douter de l'efficacité de l'enseignement bilingue dans la mesure toutefois où les conditions énoncées soient respectées. En moyenne, les enfants des classes bilingues ont des résultats supérieurs à ceux des enfants des classes monolingues, notamment en français et en mathématiques, matières dans lesquelles ils sont généralement testés.

4. Avantages

Outre l'acquisition proprement dite d'une seconde langue, avec tous les avantages, notamment économiques et identitaires, que confère la maîtrise d'une seconde langue, l'éducation bilingue débouche sur une réelle ouverture pluriculturelle, sur la pratique de l'interculturalité et sur une double lecture du monde et de la réalité. Le bilinguisme ouvre également des perspectives de plurilinguisme. L'enfant qui acquiert une seconde langue améliore sa première langue et peut plus facilement en acquérir d'autres.

5. Pédagogie : l'immersion

L'enfant monolingue est plongé (*Sprachbad*) dans une classe où l'on parle une autre langue, la langue seconde. Cette méthodologie, dite de l'immersion, se base sur la façon dont l'enfant apprend à parler, sur l'acquisition naturelle de la langue, c'est-à-dire par mimétisme, imitation et reproduction. L'enfant apprend pour ainsi dire sans s'en rendre compte. On ne force jamais l'enfant, même s'il faut légèrement le « sursolliciter » (*Überhitzung*) et l'inviter en permanence à reproduire par le principe « It's up to you », c'est-à-dire « vas-y, c'est à toi ». Il faut créer les conditions d'un investissement affectif de la

langue seconde par l'enfant (die Nestwärme). L'enfant ne peut être dispensé de l'apprentissage par cœur. Il faut parler à l'enfant en utilisant le langage qu'il convient au stade de son évolution linguistique. La langue seconde doit servir. Elle doit donc être impérativement utilisée comme langue d'enseignement ou véhiculaire. L'oral de la langue seconde doit être bien maîtrisé avant de passer à son écrit. Cette pédagogie réussit très bien auprès des enfants jusqu'à 7 ans. Après il faut faire intervenir d'autres techniques d'enseignement et d'apprentissage. Avant cet âge, l'enfant acquiert sans effort la langue seconde, après il doit l'apprendre et la travailler.

5.1. L'immersion partielle

Elle s'inscrit dans un processus pédagogique qui réserve certes une place importante à la langue seconde, mais la langue première reste fortement présente. Souvent, c'est la parité horaire qui est retenue, à savoir l'emploi du temps est rempli à égalité par l'une langue et l'autre langue. Se pose alors la question du choix de la répartition des matières entre les deux langues. L'immersion partielle est donc davantage une pédagogie « bilangue » que bilingue et ne permet pas, sauf exception, à l'enfant d'atteindre un « parfait » bilinguisme. Cependant, il permet une bonne maîtrise de la langue seconde, en tous les cas meilleur que dans l'enseignement traditionnel de LV à raison de 1, 2 ou 3 heures hebdomadaires.

5.2. L'immersion totale

La langue première est absente du processus pédagogique, l'immersion dans la langue seconde est totale, du moins dans les premières années de scolarisation. Cette méthode connue sous le nom de « méthode Carré » est très couramment utilisée, au point qu'elle apparaît comme normale. En fait, elle s'applique chaque fois qu'un enfant issu d'un milieu non francophone est plongé en milieu scolaire. C'est dire que l'Education nationale lui attribue de très utiles vertus lorsqu'il s'agit d'atteindre une bonne maîtrise la langue française. Et tous les non-francophones de France, les Bretons, les Alsaciens et autres Corses, Occitans, Catalans, Basques, Flamands, ainsi que les habitants des anciennes colonies ont tous « profité » de la méthode... cependant au détriment de leur langue première, ce qui au demeurant est un non-sens pédagogique, mais c'est là une autre histoire.

L'immersion totale est couramment utilisée à travers le monde et aussi en France chaque fois que l'école et les parents jugent important que les enfants atteignent une maîtrise parfaite, en tout cas équivalente à la langue première, d'une langue seconde. L'expérience permet d'affirmer que pour les enfants, qui par ailleurs baignent dans un environnement très prégnant en langue première, cette méthode ne présente pas d'inconvénients particuliers. La pression de la langue première est à ce point importante qu'elle se développe aussi normalement sans être présente à l'école. Et parce que les enfants transfèrent leur expérience linguistique sur la langue première, ils surpassent même les compétences des enfants monolingues dans la langue de l'environnement extra-scolaire, c'est-à-dire dans leur langue première. Appliquée au contexte alsacien, si toutefois l'immersion totale devait être retenue, elle ne devrait évidemment l'être qu'en début de scolarité, la langue première devant trouver progressivement une place nécessaire et suffisante au cours de la scolarité avec pour objectif l'égalité de compétences linguistiques dans les deux langues et même dans une troisième. Cependant, parce que tous les enfants ne bénéficient pas d'un environnement linguistique suffisamment efficace en langue première et parce que chez les enfants en bas âge la langue première est insuffisamment « assise », une place devrait lui être réservée dès le début de la scolarité en tant que langue enseignée, comme une LV à raison de deux heures hebdomadaires. Cette immersion « quasi totale » permettrait, au regard des conclusions tirées par les psycholinguistes de satisfaire à toutes les exigences.

6. Fondements psycholinguistiques

Référons-nous à Monsieur le Professeur Jean Petit, psycholinguiste : « *Est bilingue tout sujet capable de comprendre et de s'exprimer oralement et par écrit dans les deux langues, et ceci dans toutes les situations de la vie privée, professionnelle et sociale. Depuis plusieurs années déjà, un consensus s'est établi dans la recherche psycholinguistique sur plusieurs points essentiels : non seulement un bilinguisme bien conduit n'est pas nocif pour l'enfant, mais constitue, bien au contraire, un facteur de développement de l'intelligence dans des domaines aussi essentiels que celui de la pensée abstraite et symbolique (apprentissage des mathématiques par exemple). Sur le plan purement linguistique, l'enfant bilingue fournit des prestations significativement supérieures à celles d'un enfant monolingue, et cela dans les deux langues. Plus l'enfant est jeune et plus l'acquisition lui est facile. C'est là une constatation expérimentale que l'on peut renouveler quotidiennement sur les enfants de familles immigrées. Le cerveau de l'enfant est prédisposé à acquérir, par imitation et par reproduction active, toute langue parlée dans son entourage. Il l'apprend aussi aisément qu'il a appris sa langue maternelle, inconsciemment, et quel que soit son QI. En un mot, tout enfant capable d'apprendre sa langue*

maternelle est capable d'en apprendre d'autres. La stratégie universelle et innée qu'il met en œuvre pour cette acquisition simplifie la langue pour pouvoir mieux l'assimiler. Elle produit des erreurs qui s'éliminent progressivement et naturellement. Ces déviances constituent autant d'étapes de l'acquisition et doivent donc être traitées avec ménagement. Cette stratégie acquisitionnelle est pleinement opérante dans le très jeune âge. Si l'on attend qu'un enfant ait 6 ou 7 ans pour lui faire aborder l'apprentissage d'une deuxième langue vivante, l'on ne fait que perdre un temps précieux. » (D'après un document de l'Office régional pour le bilinguisme).

d) Maillage

Comparé à la demande réelle, le maillage **reste** très faible. L'Education nationale est invitée à pratiquer une politique de l'offre, tout en ne délaissant pas les demandes qui peuvent émerger. Le principe de l'équité territoriale doit être respecté. Là où l'Education ne peut répondre positivement à une volonté d'ouverture, elle doit proposer à ABCM-Zweitsprachigkeit de la suppléer.

Il s'agit pour l'Education nationale de passer de la passivité à un « démarchage » proactif en concertation avec les collectivités et avec les associations de promotion de la langue régionale. L'Education nationale doit proposer l'ouverture et recueillir ensuite les demandes des parents et non obliger ces derniers à l'éternel parcours du combattant. Les associations favorables à l'enseignement bilingue doivent être intégrées dans les équipes de projet et non considérées comme les gêneurs. Les collectivités doivent prendre leurs responsabilités en matière de constitution de RPI.

Il s'agit d'obtenir des engagements fermes de l'Education nationale sur :

- le processus d'ouverture. Le calendrier est très important ; si l'Education nationale fait traîner en longueur, les parents se détournent ("de toute façon, ça n'ouvrira pas"...)
- la possibilité conforme à la convention, d'ouvrir des sections là où le potentiel est suffisant pour faire des classes entières au bout de 2/3 ans, pour amorcer la pompe quand cela est nécessaire
- l'intégration "constructive" des spécialistes des collectivités et/ou des associations dans le processus d'information aux parents.

Il s'agit aussi d'identifier les sites à potentiel, notamment :

- ceux où existent 4 ou 5 classes dans une seule école et qui n'ont pas de classes ou sections bilingues,
- ceux où existent 4 ou 5 classes sur des RPI existants et qui n'ont pas de classes ou de sections bilingues,
- ceux où existeront 4 ou 5 classes sur des RPI lorsqu'ils seront réalisés.

e) Hors salle de classe

Il faudrait absolument que la langue régionale sorte des salles de classe et qu'elle investisse le reste de l'école, ainsi que l'espace public. De cette manière, les apprentissages de et en langue régionale seraient beaucoup plus efficaces.

Il existe plusieurs manières, pour l'Éducation nationale et ses partenaires, de mettre la langue au service de la pratique au sein des écoles :

- au sein de l'école maternelle, faire en sorte que le recrutement des nouvelles A.T.S.E.M. se fasse en faveur de l'allemand dialectal d'Alsace et/ou de l'allemand standard et mettre en place un service de la petite enfance accueillant les enfants en langue régionale ;
- au sein d'une école bilingue (ou non), généraliser les affichages dans toutes les langues de scolarisation ;
- dans le cadre des aménagements du temps scolaire, mettre l'accent sur des activités menées en langue régionale, tant dans le domaine sportif que culturel ;
- à l'instar du « Printemps de l'écriture », ménager systématiquement une place à la langue régionale dans les concours et autres actions s'adressant aux élèves et émanant d'instances académiques ou professionnelles ;
- dans les activités périscolaires, proposer des activités et des aides aux devoirs en langue régionale.

Cette liste n'est bien entendu pas exhaustive et la région et les collectivités infrarégionales pourraient mettre en place un fonds d'aide destiné aux collectivités prêtes à franchir le pas. Cette aide sera forcément dégressive et modulable, selon l'investissement de la commune, mais il est important que les groupements communaux volontaires soient soutenus dans ces projets.

f) Recrutement et affectation des titulaires :

Nous demandons notamment :

- de recruter des enseignants diplômés avec reconnaissance du diplôme de pays d'origine,
- de clarifier les possibilités d'une reconnaissance de diplômes (commission d'équivalence),
- d'ouvrir plus de postes à l'examen professionnalisé (1^{er} degré), CAPES réservé,
- de proposer le choix de la langue dans les différentes matières au CRPE,
- de créer un concours bivalent comme en Bretagne ou au Pays Basque au Concours du second degré (DNL),
- d'adapter la préparation aux concours,
- d'ouvrir le recrutement des professeurs de DNL au niveau national,
- l'affectation des professeurs avec une valence DNL dans l'académie.

g) Formation initiale et continue

Le système universitaire français présente le grand défaut de ne prévoir les formations à l'enseignement qu'après la licence. Il est donc urgent de mettre en place des préformations qui permettent aux étudiants, dès le début des études universitaires, de se préparer à la formation proprement professionnelle qui suivra ainsi qu'au recrutement en langue régionale.

La formation dispensée par l'ESPE doit également permettre aux futurs enseignants de consolider et d'étoffer leurs compétences linguistiques, et ce, en favorisant l'immersion par tous les moyens possibles. Il y a urgence à remettre en place une formation initiale des enseignants de D.E.L. du second degré abandonnée par l'IUFM en 2008 - formation nécessaire pour donner aux futurs enseignants les outils langagiers et conceptuels indispensables à l'enseignement d'une discipline en langue seconde, en lien avec la première langue de scolarisation.

h) Pour un ancrage régional de l'enseignement de l'histoire

L'enseignement de l'histoire doit s'ouvrir à la dimension culturelle, régionale/transfrontalière et à d'autres cultures parce que l'identité nationale elle-même n'est pas figée. Il faut se poser la question de savoir si l'enseignement de l'histoire peut rester ce qu'il est dans une France qui a changé et dans un monde où les légitimités changent, et quels types de Français sont désormais à former. La pluralité de la nation et l'extension de la citoyenneté à des champs nouveaux appellent la pluralité et l'extension d'une approche de l'enseignement de l'histoire. Il s'agit notamment de prendre en compte la diversité des vécus de l'histoire qui permettent à toutes les mémoires occultées de s'inscrire dans une nouvelle perspective, base de valeurs citoyennes vivantes pour les Français d'aujourd'hui. Le « devoir de mémoire » doit aller impérativement de pair avec la prise en compte de la diversité des mémoires. Il faut sortir d'une conception de l'histoire nationale et officielle, qui exclut les particularismes, généralise et appauvrit, et s'ouvrir à l'histoire de l'autre, des autres, qui inclut et enrichit. Il faut « nationaliser » les mémoires dans un objectif de « rassemblement ». Certes, l'académie de Strasbourg ne peut pas modifier les programmes nationaux, mais elle a la possibilité de les ajuster aux spécificités régionales, comme elle l'a fait par exemple dans des manuels récents d'histoire. Cet « aménagement des programmes », qui n'a jamais fait l'objet d'un travail d'ensemble, devrait à présent être mené à terme, puis appliqué notamment dans les classes pratiquant un enseignement bilingue.

i) Langue et culture régionales (LCR)

La culture, la mémoire et l'identité, bien que recouvrant des notions diverses, ont partie liée. Elles sont toutes des constructions. La question qui se pose est de savoir qui détermine ces constructions, l'individu ou la société ? Contrairement à une idée très répandue, la transmission de la langue, de la mémoire et de la culture est bien plus l'œuvre de la société que de l'individu. En effet, c'est au travers de la socialisation décidée par la société, et le pouvoir qu'elle se donne, que sont transmises, en fonction d'une construction identitaire, les langues, les mémoires et les cultures. Et si les langues, les mémoires et les cultures se perdent, c'est toujours par défaut d'identité. C'est dire que, au travers de cette volonté et de cette stratégie, la part de ceux qui détiennent le pouvoir est des plus importantes, leur responsabilité aussi, alors que celles des individus le sont beaucoup moins. La transmission tout comme la non-transmission relève d'une volonté politique.

Depuis le milieu des années 80, alors que des générations alsaciennes avaient été formées dans l'ignorance totale de ce qui construit l'Alsace, l'École de la République fait fonctionner une option culturelle « langue et culture régionales » (LCR), assortie d'une épreuve facultative au baccalauréat. Contrairement à d'autres régions, il ne s'agit pas d'un enseignement de langue régionale (breton, corse,

occitan, basque...), mais d'un enseignement en français de la culture régionale. Un enseignement LCR en langue régionale est proposé depuis la fin des années 2000 aux classes bilingues paritaires.

L'utilité de cette option historico-culturelle ne devrait échapper à personne. Elle touche hélas un nombre limité d'élèves. Sa généralisation n'a pas été entreprise. A-t-elle seulement été pensée ? Pourtant un tel enseignement offert à tous les élèves fréquentant l'école d'Alsace, et son élargissement à toute la diversité alsacienne permettraient de contribuer fortement à la (re)-construction d'une identité alsacienne ouverte et plurielle. Ce qui manque le plus à l'Alsace, c'est un « être » alsacien.

Cet enseignement devra être pensé et réalisé pour et à tous les niveaux de la scolarité. Au primaire il intégrera divers champs. Au collège comme au lycée, il fera l'objet d'un champ particulier enseigné en langue française, à l'exception des classes bilingues, où il sera en langue allemande. Il existe à cet égard un véritable trésor au CRDP constitué par l'opération « Vivre en Alsace » (années 70 et 80), il devra être mis au jour et mis à jour. Beaucoup d'autres documents y sont d'ores et déjà à disposition (trop souvent inutilisés).

Il s'agit de généraliser un enseignement de l'histoire et de la culture telles qu'elles ont été et sont construites en Alsace à tous les élèves fréquentant l'école d'Alsace. Il s'agit de contribuer à la (re)construction d'une identité alsacienne ouverte et plurielle. On ne peut aimer que ce que l'on connaît. Ce qui manque le plus à l'Alsace, c'est l'identité alsacienne, à commencer par le partage d'une mémoire et d'une culture. Si on ne naît pas Alsacien, on ne le devient plus, faute d'une socialisation appropriée. Il s'agit de considérer que toute population doit disposer des outils lui permettant, notamment dans le cadre de la socialisation, de mettre en commun, mais aussi de mettre en valeur ce qui est commun, c'est-à-dire les éléments structurants de son identité. Toute population et tout un chacun éprouve ces besoins, non pas par simple souci de préservation d'une tradition à jamais figée, mais bien davantage pour leur permettre de se définir, de se repérer, de comprendre le monde, d'être eux-mêmes et de se projeter dans l'autre et dans l'avenir. En cela, nous sommes confrontés aux besoins de construire une mémoire et une conscience collectives, de partager des histoires et de cultures et de favoriser l'intégration à la société alsacienne par la construction d'une identité alsacienne ouverte et plurielle. Celle-ci nécessite une socialisation, notamment scolaire, qui soit en totale rupture avec l'inculcation de l'appartenance unique et uniforme ou encore de la seule différence.

Une formation initiale et/ou continue devra préparer un nombre suffisant d'enseignants à enseigner la LCR.

Annexe 6 : De l'Europe

Pourquoi l'Europe ? Parce qu'elle est seule à même de répondre aux grandes interrogations de notre temps et d'assurer sa propre survie. Et que, justement parce qu'elle reste à construire, elle nous offre l'occasion de nous ressaisir. L'Europe correspond à une exigence, celle de la démocratie politique, sociale et culturelle. Si l'unité culturelle de l'Europe paraît évidente, malgré les dénis des nationalistes, souverainistes, nationaux-républicains et autres diviseurs, il n'en va de même de l'Europe politique. Si l'Europe a une histoire culturelle, elle doit avoir un avenir politique.

Une Europe démocratique ne se réalisera que dans le fédéralisme, n'en déplaise à certains esprits chagrins. Tout le reste n'est que réduction de la démocratie. Et parce que la démocratie convoque le peuple, la vraie fédération sera celle des peuples, celle qui est construite par la base, celle qui favorise l'émergence d'une nation européenne, tout en garantissant l'existence et la survie des nations d'Europe. La contradiction n'existe que dans l'imaginaire de ceux qui pensent encore l'unité dans l'uniformité. Le fédéralisme européen devra notamment avoir pour objectifs et pour caractéristiques : de construire une culture et une identité politiques communes et donc une nation politique, en même temps que de maintenir les identités culturelles, de gérer la tension entre ce qui est mis en commun et ce qui, nécessairement, relève de l'irréductible particularité de chacun, d'appeler à l'attachement autour d'une loi fondamentale et d'inviter à sortir du patriotisme ethnique et des égoïsmes nationaux, de « fondamentaliser » la citoyenneté différenciée et les fidélités multiples, les citoyens étant membres à la fois de la fédération et des États, de donner corps à un Parlement fédéral et à un Exécutif fédéral, chacun assumant la fonction qui lui revient, un Parlement composé d'une Assemblée européenne des députés des États et d'un Sénat composé des Sénateurs des Régions, de mettre en œuvre le principe de subsidiarité et de proximité, véritable partage horizontal et vertical des pouvoirs, non pas une délégation de pouvoirs, mais une répartition des tâches, les États devant, pour ce faire, être eux-mêmes fédéralisés ou largement décentralisés, de se baser sur le principe de concordance, qui signifie une préférence systématique pour le compromis et qui nécessite une forte implication de la société civile.

L'Europe et son fédéralisme européen restent à construire. La route sera longue, mais nécessité fait loi...

Annexe 7 : De Strasbourg l'Européenne

En 1949, le Conseil de l'Europe tenait à Strasbourg sa première session, ville où il a été installé. Le choix de Strasbourg, qui fait suite à une proposition britannique, est très symbolique d'une volonté commune de paix, d'une union dans la diversité et du triomphe de la raison et du droit sur la folie meurtrière et fratricide. Parce que dans cette ville historique se sont heurtés et affrontés les nationalismes français et allemand et parce que dans cette ville se sont aussi rencontrées et fécondées la culture française et la culture allemande, la reconstruction ne pouvait que commencer à Strasbourg. A Strasbourg de relever le défi permanent qui consiste à demeurer pour l'Europe et le monde un symbole de démocratie, de vivre ensemble, de respect de l'altérité, de reconnaissance de la différence et de culture plurielle.

Mais Strasbourg tient-elle encore le symbole, tient-elle encore lieu d'exemple ? N'est-elle pas devenue, au fil des décennies, une simple ville de province ? L'ambition première, évidemment inavouée, n'était-elle pas d'en faire, avant tout, une ville comme toutes les autres villes de France ? Quelle image, quelle lisibilité Strasbourg se donne-t-elle d'elle-même, une image française ou une image européenne ? Dans quelle langue Strasbourg communique-t-elle ? Dans quelle langue y joue-t-on au théâtre et y projette-t-on les films ? Dans quelle langue prêche-t-on à la Cathédrale ? Rappelons qu'elle a été construite par et pour les habitants des deux rives du Rhin. La ville procède-t-elle de l'esprit européen, quand on sait qu'elle ne fait rien ou pas grand' chose pour défendre et promouvoir sa langue première, la langue allemande, le bilinguisme et la culture bilingue ? Alors, Strasbourg, fière de son passé et illustrant une francitude ouverte et plurielle ou Strasbourg, ville refoulant sa germanitude, repliée sur ses problèmes franco-français et satellisée par Paris ? Des trois capitales européennes, Strasbourg est la seule où l'on ne peut pas vivre pleinement en deux langues, parce que le bilinguisme n'y a pas, n'y a plus d'existence sociale. Strasbourg s'est-elle installée en Europe ou l'Europe s'est-elle installée à Strasbourg ? Mais où sont donc passées les langues d'Europe ? Que fait-on à Strasbourg de la devise européenne d'union dans la diversité ? Quelle est la contribution de Strasbourg au syncrétisme culturel européen, à l'interculturalité européenne ? Quelle occasion la ville donne-t-elle aux peuples européens de s'y rencontrer ? Strasbourg organise-t-elle annuellement une grande fête populaire de l'Europe et de sa diversité, une foire européenne du livre, un festival européen du film et/ou de la chanson, un prix européen de l'engagement politique, des journées européennes de la jeunesse, un colloque sur l'histoire de l'Europe et de ses membres... ?

Les réponses soulèvent l'ultime question. Strasbourg participe-t-elle réellement de l'Europe ? Peut-on raisonnablement revendiquer le titre de capitale européenne lorsque l'on se contente du rang de simple ville provinciale d'un pays qui, à l'heure actuelle, ne pourrait plus adhérer au Conseil de l'Europe, faute de s'appliquer les principes de la démocratie culturelle qui en émanent (notamment la Charte européenne pour les langues régionales ou minoritaires et la Convention pour la protection des minorités). L'Europe ce n'est pas seulement ses institutions ou encore que le périmètre entre l'Orangerie et le Wacken. L'Europe doit être au cœur de Strasbourg et Strasbourg doit être le cœur de l'Europe. Aux politiques de s'en donner les moyens. Sans les institutions européennes et la Cathédrale, mais qui viendrait encore à Strasbourg pour y vivre l'Europe. Peut-être bien personne. L'Europe n'y est pas et son esprit n'y souffle pas vraiment. Il ne faudra pas verser des larmes de crocodile le jour où le Parlement quittera la ville. Strasbourg ne peut pas être une ville comme les autres. Au-delà d'être française, elle se doit d'être européenne.

À titre d'exemple. Sur la façade de l'Hôtel de Ville se trouvent les armoiries des seigneuries ou pays auxquels la ville a appartenu. Sur la place de l'Hôtel de Ville, il y a une statue symbolisant la naissance de l'Europe, un taureau représentant Zeus transportant sur son dos la belle Europe. A quelques mètres, dans le clocheton d'une chapelle, retentit sur un carillon l'hymne européen. C'est à de tels détails que l'on peut juger de l'enthousiasme européen. Imaginez que cela se fasse à Strasbourg, que la Cathédrale carillonne à midi l'hymne européen, etc. Quelle classe ! Nous voulons que Strasbourg apporte une contribution majeure au syncrétisme culturel européen, à l'interculturalité et à la polyglossie européennes, redonne une existence sociale à la langue régionale tout simplement en la pratiquant, recrée par exemple un théâtre d'expression allemande et, annuellement, donne aux peuples européens l'occasion de s'y rencontrer, organise une grande fête des langues et des cultures de l'Europe, c'est-à-dire une grande fête populaire en l'honneur de l'Europe et de sa diversité, une foire européenne du livre, un festival européen du film, de la chanson, du théâtre, un prix européen de l'engagement politique

européen, des journées européennes de la jeunesse, un colloque sur l'histoire de l'Europe et de ses membres...

Annexe 8 : De la coopération transfrontalière

L'Alsace s'est engagée depuis quelques décennies dans une politique de coopération transfrontalière économique, politique, sociale et culturelle avec ses voisins et partenaires du Rhin Supérieur. Cette stratégie d'alliance n'est pas le fruit du hasard. Elle participe de la construction de l'Europe et de sa recomposition actuelle. Elle est déterminée par la nécessité économique et prend appui sur des données géographiques et historiques. Pourquoi le Rhin Supérieur et comment le définir ? D'un point de vue géographique, le concept de Rhin Supérieur recouvre un espace, les régions qui bordent le fleuve sur une distance comprise entre Bâle et Mayence, c'est-à-dire le fossé rhénan. D'un point de vue historique, il englobe un ensemble qui a longtemps participé des mêmes mouvances et des mêmes contingences politiques, économiques, sociales et culturelles et a constitué un des principaux foyers de civilisation en Europe. Le passé étant un grand présent, il est impossible de situer l'Alsace et d'en comprendre les réalités sans la prise en compte de ces éléments majeurs. Le fleuve a, ici, bien davantage uni que séparé. Il a été une voie de fertilisation naturelle et culturelle, une charnière, un trait d'union.

La force des choses et la gestion des intérêts communs ont, peu à peu, pris le dessus sur les déchirements des XIX^e et XX^e siècles. Dès lors, il n'est pas surprenant de retrouver la région du Rhin Supérieur à la recherche d'un avenir, sinon commun, du moins solidaire face aux nouvelles données politiques et économiques. Des tentatives de rapprochement, d'abord timides, plus conséquentes ensuite, se sont concrétisées. A tel point, que certains ont appelé de leurs vœux la constitution d'une « Eurorégio » dotée d'un statut politique : une sorte de district sous souveraineté directe de l'Europe. Mais on n'en est pas là. Par contre la coopération, notamment économique et culturelle, a beaucoup progressé. Interétatique par essence, elle a posé et pose toujours un certain nombre de problèmes.

Évidemment, les Cantons suisses peuvent décider librement de leurs engagements sans avoir à en référer, pour ce qui les touche, à leur instance supérieure. Il n'en est pas de même pour les Länder allemands et encore moins pour les Régions françaises, qui ne disposent elles que de très peu de liberté d'entreprendre. Les choses ne se font donc pas sans difficulté. Là aussi, il s'agit d'obtenir pour l'Alsace des libertés nouvelles.

L'Alsace et plus particulièrement Strasbourg se sont engagées depuis quelques décennies dans une politique de coopération transfrontalière économique, politique, sociale et culturelle avec ses voisins et partenaires du Rhin Supérieur et un peu plus récemment avec ceux de l'Eurodistrict. Cette stratégie d'alliance n'est pas le fruit du hasard. Elle participe de la construction de l'Europe et de sa recomposition actuelle. Elle est déterminée par la nécessité économique et prend appui sur des données géographiques et historiques. L'Alsace et Strasbourg se doivent de vivre à 360 degrés et de tirer avantage d'une situation privilégiée au cœur du Rhin supérieur et de la « Grande Dorsale européenne », centre de gravité principal de l'Europe économique. Nous voulons que cette coopération devienne véritablement démocratique, qu'elle soit soulagée des pesanteurs historiques et dispensée d'une certaine arrogance française, et que les partenaires disposent selon le principe de subsidiarité des mêmes modalités politiques, en tout cas qu'ils utilisent d'ores et déjà tous les moyens à leur disposition.

Annexe 9 : De la culture régionale

La culture est à la base de l'unité de l'Alsace, en même temps que son originalité la plus tangible. Elle se caractérise essentiellement par son intensité et par sa dualité. Elle trouve ses origines dans les apports successifs qui, aujourd'hui, se confondent de bien des façons pour former la culture alsacienne. Aussi, l'Alsace peut-elle être décrite comme une terre d'échange et de synthèse. Les choses cependant, n'ont pas été et ne sont pas toujours simples. Les ruptures et les affrontements politiques et nationalistes, l'érosion actuelle de pans entiers de la culture alsacienne et la perte de repères qui l'accompagne ne sont pas sans créer des interrogations, des doutes et des malaises auxquels il s'agit plus que jamais de remédier.

La culture régionale est culture en Alsace. Elle est culture bilingue constituée des apports français, allemands et proprement alsaciens. La langue française est alsacienne, tout comme la langue allemande. Et si l'on veut bien considérer que l'allemand est alsacien et que l'alsacien c'est de l'allemand, alors non seulement Gustave Stoskopf, André Weckmann et Nathan Katz sont culturellement Alsacien, mais aussi Goethe, tout comme Molière. C'est en tout cas à ces univers culturels français et allemand qu'ouvre la culture alsacienne ainsi considérée, et pas qu'à eux. Ces univers sont tous fécondés par la diversité, ce faisant la culture alsacienne est à la fois une et diverse. C'est par les langues française et allemande que la

culture alsacienne a participé des cultures française et allemande. C'est par elles qu'elle doit pouvoir reconquérir les terrains perdus et devenir ce qu'elle est.

Une politique culturelle digne de ce nom se doit de se donner les moyens de cette reconquête et de ce développement. Pour ce faire, la Région, mais aussi les Collectivités infrarégionales et les Groupements communaux doivent promouvoir la culture bilingue dans tous les domaines relevant de leur compétence. En particulier, par des aides et des encouragements, d'une part à une expression bilingue de la culture en Alsace et, d'autre part aux réalisations plus particulièrement régionales, qu'il s'agisse d'aides aux livres, au théâtre, au cinéma, aux publications, à la communication radiophonique et télévisuelle, aux nouvelles technologies, aux manifestations culturelles... Ces Collectivités accorderont une aide particulière aux activités périscolaires et extrascolaires en langue régionale. Il est attendu qu'elles consacrent au moins 1 % de leur budget à la promotion de la culture bilingue et qu'elles utilisent les pages de leurs magazines à cette fin, en particulier par une expression en langue régionale à hauteur de 50 % de l'ensemble à terme. Il est attendu qu'elles s'impliquent fortement y compris financièrement pour obtenir que les services publics de radio et de télévision assurent une parité des langues (français/allemand dialectal et standard) dans le cadre de leurs émissions, notamment de celles aux heures de grande écoute, et, ce faisant, garantir l'expression bilingue de la culture en Alsace. Toutes les cultures présentes en Alsace doivent y trouver une place conséquente.

De même, elles se doivent de s'impliquer fortement y compris financièrement pour obtenir que l'Éducation nationale mette en place un enseignement de l'histoire et de la culture d'Alsace à toute la population scolaire de la région (cf. chapitre Education).

D'un point de vue assez courant, la culture est comprise comme une entreprise politique et sociale. Partant de là on cherche à dresser un catalogue de valeurs à affirmer, perçues comme des conquêtes d'une société et auxquelles on ne saurait renoncer, ni dans le temps ni dans l'espace, ni collectivement ni individuellement. La culture se trouve ici située dans ce que l'on doit savoir ou croire pour agir dans le cadre politique et social. Reste posé le problème du ce que chacun doit savoir ou croire. Il faut, certes, reconnaître dans la culture d'une société un système de normes et d'interprétations avec lesquelles cette société traduit les faits et les réunit en assemblages sensés. Mais il faut aussi se questionner sur les causes de la naissance, du maintien ou du changement de telles sortes de systèmes et sur les rôles qu'ils entendent faire jouer.

La culture n'est ni un héritage biologique ni un héritage patrimonial. Elle n'est pas un « donné ». Elle s'acquiert par l'échange, se maintient, se transforme. Ainsi en va-t-il des cultures comme des identités, même si les deux concepts ne se recouvrent pas exactement. Aucune n'est figée, uniforme ou absolue. Aucune ne peut se passer d'un sentiment d'incomplétude. Toutes sont des constructions élaborées dans l'interaction entre les individus ou les groupes, qui créent une dynamique d'acculturation réciproque et d'identification, c'est-à-dire une permanence d'échanges, une alternance d'assimilation et d'accommodation, de déconstruction et de construction d'éléments culturels ou identitaires variés, ce que Denys Cuhe appelle la « cultururation ». C'est par ce marché culturel et identitaire que l'on peut comprendre une culture, une identité.

Avant de dire, la culture alsacienne ou l'identité alsacienne c'est ceci et pas cela, il faut voir sous quelles influences elles se trouvent, comment elles se structurent. La culture se construit au travers de l'interculturalité par acculturation dans un continuum culturel. Et c'est dans ce cadre-là qu'il convient de situer la culture alsacienne. Ce libre jeu d'influence et de réciprocité est hélas très souvent entravé par des politiques d'acculturation forcée, c'est-à-dire d'imposition culturelle et de domination.

Définir la culture alsacienne, ce n'est pas dire toute la culture, c'est utiliser une part de la culture en Alsace afin de relever des différences ; c'est l'inscrire dans une stratégie identitaire. Ce faisant, c'est l'identité qui fait la culture. L'identité culturelle est une mise en exergue de la part ou des parts de la culture que l'on inscrit dans une politique identitaire et non pas un descriptif des caractères distinctifs. Un dessein et non un dessin. La culture alsacienne est un élément de la culture en Alsace. Mais donner un contenu identitaire à la culture, ce n'est pas seulement souligner la différence, c'est aussi conférer de l'appartenance à qui s'y identifie. Parler d'identité bilingue, c'est mettre en perspectives identitaires les aspects linguistiques d'une culture qui entend être bilingue. Parler de culture bilingue, c'est développer une stratégie pour une culture, et non pas une culture pour une stratégie. C'est en fonction d'une stratégie identitaire que les cultures identitaires sont construites. Si de nos jours des pans entiers de la culture alsacienne disparaissent, c'est parce que cette dernière n'est pas inscrite dans une stratégie identitaire alsacienne. La seule stratégie identitaire qui a véritablement cours en Alsace, c'est celle qui consiste à construire, notamment au travers de la socialisation la seule identité unidimensionnelle française. La

culture alsacienne ne pourra retrouver toute sa place que dans la mesure où la stratégie identitaire française s'ouvrira à la pluralité.

L'Alsace a été de tout temps une région de passage et d'accueil de populations venues d'horizons divers. La culture en Alsace, comme la culture en France est diverse et plurilingue. Il s'agit de gérer cette réalité et de donner à cette diversité et à ce plurilinguisme les droits culturels qu'ils justifient par leur existence même, par la part d'humanité qu'ils représentent et par les perspectives qu'ils ouvrent. Il faut régionaliser la diversité dans un objectif d'union. Ce très beau mot connote à la fois fraternité, solidarité, convivialité, altérité, Alsace. L'union doit inciter la Région à soutenir par des choix financiers une culture ouverte ; une culture partagée et multiple, à tous les niveaux, dans laquelle peuvent s'épanouir les diversités culturelles, une culture animée, réservoir mobile de diversités vivantes ouvertes à l'Autre. Il faut encourager la création de lieux de rencontre et d'expression plurielle.

Annexe 10 : De l'identité alsacienne

a) Identité

L'identité n'est pas un donné. Elle est une construction. Toute identité est d'abord individuelle. Les identités collectives naissent de la rencontre d'identités individuelles désirant partager cultures et solidarités. L'absence d'identité collective ne signifie pas que les individus n'ont pas d'identité.

L'identité individuelle naît avant tout de l'identification et l'identité collective de la socialisation qui consiste à construire le sentiment d'appartenance, le partage de solidarités et le vivre ensemble. La question qui se pose est de savoir qui détermine ces constructions, l'individu ou la société ?

Contrairement à une idée très répandue, la transmission de la langue, de la mémoire et de la culture est bien plus l'œuvre de la société que de l'individu.

En effet, c'est au travers de la socialisation décidée par la société, et le pouvoir qu'elle se donne que sont transmises, en fonction d'une construction identitaire, les langues, les mémoires et les cultures. Et si les langues, les mémoires et les cultures se perdent, c'est toujours par défaut d'identité. C'est dire que, au travers de cette volonté et de cette stratégie, la part de ceux qui détiennent le pouvoir est des plus importantes, leur responsabilité aussi, alors que celles des individus le sont beaucoup moins. La transmission, tout comme la non-transmission, relève d'une volonté politique.

Ce qui manque le plus à l'Alsace, c'est l'identité alsacienne, à commencer par le partage d'une mémoire et d'une culture, un système symbolique produit et internalisé par la société alsacienne. Ce qu'elle a le plus, c'est une identité diffuse sans véritable consistance source d'extrémisme et de fatalisme, une identité qui n'a pas véritablement pu se construire par défaut de socialisation, une identité dont il s'agit de sortir en articulant le particulier et l'universel, le passé et l'avenir, l'histoire de chacun et le capital de tous.

Parler d'identité alsacienne n'a de sens que si celle-ci se veut être une et diverse, c'est-à-dire ouverte à l'échange, à l'altérité, que si elle n'est plus soumise à la domination et à la stigmatisation et que si elle sait se doter des moyens de sa propre construction à commencer par la socialisation.

b) Lieu d'Alsace

Les Collectivités territoriales d'Alsace s'attelleront à la réalisation d'un « Lieu d'Alsace », un lieu d'émergence d'une identité et d'une conscience collective alsacienne, un lieu non seulement de mémoire, d'histoire, de connaissance, mais également un laboratoire de projets pour les jeunes, une sorte de Futuroscope de l'Alsace. La mémoire d'Alsace ne saurait être que celle de 1870 à 1950. Ce lieu sera ouvert à toute la population scolaire et au grand public. Il sera présent dans les différents territoires.

c) Stratégie et socialisation

Le groupe procède de la conviction et de la volonté d'exister en tant que tel, des moyens qu'il se donne ou dont il dispose, et des buts poursuivis, c'est-à-dire de la stratégie identitaire qu'il met en œuvre pour tendre vers une identité de substitution, d'opposition, d'exclusion, ou une identité additive, ouverte et plurielle. Plus une collectivité détient de pouvoir, plus elle peut se construire elle-même et plus elle peut construire ou déconstruire l'identité des autres collectivités.

Le groupe se nourrit de la culture et de la mémoire qu'il s'emploie à faire naître par la socialisation en faisant apprendre, intérioriser et mettre en commun des valeurs et des normes, des croyances et des sentiments, dans une relation, en principe légitime, de domination/soumission.

Les identités collectives résultent d'un travail, travail dans lequel l'école et aujourd'hui les médias jouent un rôle des plus importants. C'est à cette condition que les identités collectives existent.

La Région, mais aussi les Collectivités infrarégionales et les Groupements communaux doivent prendre leur responsabilité et apporter leur pierre à la construction d'une identité collective alsacienne positive, enracinée et ouverte sur le monde, en premier lieu en contribuant à faire naître et développer sentiment d'appartenance, mémoire et solidarité partagées. Il s'agit de permettre à l'individu alsacien de pouvoir s'identifier à la culture et à l'histoire d'Alsace, à toutes les cultures et à toutes les histoires passées et présentes d'Alsace, c'est-à-dire à une identité collective une et diverse riche de toutes ces composantes. Il est déjà attendu que les Collectivités territoriales d'Alsace tiennent à cet égard un discours positif et dans les langues propres à l'identité alsacienne.

La Région, mais aussi les Collectivités infrarégionales et les Groupements communaux doivent s'impliquer y compris financièrement pour développer une stratégie identitaire et une socialisation alsaciennes.

Essayer de donner une définition de l'identité des Alsaciens est chose bien complexe, parce que faute d'une socialisation propre et d'une stratégie identitaire claires et affirmées, la mémoire et la conscience collectives alsaciennes restent diffuses, et aussi parce que les déterminants identitaires alsaciens sont variés et contradictoires, dans le temps et dans l'espace. Il y a donc probablement autant de définitions de l'identité alsacienne qu'il y a d'Alsaciens.

Mais plutôt que de chercher à définir l'identité alsacienne, il est sans doute plus intéressant de savoir pourquoi on se réfère à elle, pourquoi elle existe, se maintient ou décline et surtout ce que l'on entend en faire et comment ? Être soi tout en intégrant l'autre, vivre la pluralité ou disparaître, voilà le formidable défi que l'avenir lance aux Alsaciens. Parler d'identité alsacienne n'a de sens que si celle-ci se veut être une et diverse, c'est-à-dire ouverte à l'échange, à l'altérité. Il n'y a rien de pire que de se crispier sur un passé qui est justement passé, *es war einmal und kommt nie wieder*, ou de changer pour le changement. Il s'agit de faire évoluer les choses dans le bon sens, d'assumer notre responsabilité et de s'affirmer dans l'interaction. Il s'agit de vivre ensemble. « Le Dasein est un Mitsein ».

Il importe que la Région n'oublie pas qu'elle est alsacienne et de surcroît qu'elle réaffirme fortement cette appartenance, à la fois pour donner une image claire d'elle-même, pour chanter juste. La Région a tout à gagner à trouver un équilibre heureux entre l'histoire, toutes les histoires, entre la culture, toutes les cultures qui l'ont construite et continuent à la construire. Elle se valorisera en les valorisant toutes, notamment celles « mitteleuropéennes » et celles dites populaires. Ce faisant, cette appartenance-là n'est pas un repli ou un enfermement. Elle est ouverture et déploiement. L'identité alsacienne naît de la rencontre d'identités individuelles partageant un sentiment d'appartenance et la volonté d'être et de vivre ensemble. L'identité alsacienne n'existe donc pas en soi ni par soi. Elle ne s'hérite pas. Non seulement on ne naît pas Alsacien, mais on le devient... ou pas. Elle s'acquiert en fonction d'une socialisation, notamment à l'école, décidée par la collectivité pour la construire. Et comme cette construction n'existe pas ou très peu, il n'est pas surprenant que de plus en plus d'Alsaciens ne développent qu'une identité incertaine et diffuse, souvent fondée sur le refoulement et la résignation. Alors, la région Alsace, fière de son passé et illustrant une francitude ouverte et plurielle ou Région refoulant sa part de germanitude, repliée sur ses problèmes franco-français et satellisée par Paris ? Ou Région alsacienne ? Nous voulons que la Région joue la carte alsacienne, celle d'une Alsace fière de ses composantes passées et présentes. Ce faisant, la région se construira un avenir européen exemplaire et cette fierté rejaillira sur ses habitants. Un chantier parmi bien d'autres devrait être la réalisation d'une maison de l'histoire et la culture en Alsace.

Annexe 11 : Des médias publics

Légitimité et objectivité de l'information devraient constituer la base déontologique de quiconque détient une parcelle du pouvoir et du contre-pouvoir d'informer. Toutes les opinions devraient être représentées et le nécessaire débat devrait toujours rester constructif. Dans la réalité, les choses sont un peu différentes. Les interdépendances entre médias, politique et marché, qui se sont concrétisées, ont fait naître, d'une part, des monopoles locaux de l'information financés par des groupes restreints d'acteurs sociopolitiques et, d'autre part, d'énormes concentrations médiatiques. Le souci de la carrière politique ou celui de la propagation de pensées politiques partiales ou de la réussite économique ne laisse que peu de place aux idéaux premiers ou souhaités. Soumises à la massification et au taux de pénétration ou d'écoute, c'est-à-dire à la loi du marché et de la publicité, elles pratiquent, pour se vendre et vendre leur production, la politique du plus petit dénominateur commun, qui est souvent très petit pour ne pas dire très bas.

La station France 3 Alsace et Radio bleue Alsace qui n'ose que trop peu s'intituler *Elsass* devront être transformées en véritables stations régionales, c'est-à-dire libérées de la « tutelle parisienne ». Elles seront également indépendantes du pouvoir politique et du pouvoir économique. Les services publics de radio et de télévision devront assurer une parité des langues dans le cadre de leurs émissions et, ce faisant, garantir l'expression bilingue de la culture en Alsace. Toutes les cultures présentes en Alsace doivent y trouver une place conséquente. Elles contribueront à la promotion, d'une part, d'une expression bilingue de la culture en Alsace et, d'autre part des réalisations plus particulièrement régionales, qu'il s'agisse du livre, du théâtre, du cinéma, aux publications, des manifestations culturelles... Leur personnel devra être progressivement bilingue. Leur conseil d'administration respectif sera composé de représentants des instances de radio et de télé, de la Région Alsace, du personnel, des usagers et du Conseil culturel alsacien, qui reste à créer. Autre problème.

Annexe 12 : Economie

a) Economie, Emploi-formation professionnelle

L'Alsace est fille d'histoire, mais l'histoire fit de l'Alsace un glacis politique et économique. Aujourd'hui, et c'est un peu comme une réparation historique, comme une émancipation opérée des pesanteurs de l'histoire, en tout cas c'est une nécessité vitale, la géographie impose à l'Alsace et à son économie une logique et une dynamique d'ouverture internationale avec une priorité à l'espace rhénan. Elle se doit de vivre à 360 degrés et de tirer avantage d'une situation privilégiée au cœur du Rhin supérieur et de la « Grande Dorsale européenne », centre de gravité principal de l'Europe économique. L'étranger n'est plus l'étranger, s'agissant de pays membres de l'Union européenne et de l'Euroland.

Depuis de nombreuses années, l'Alsace relève ce défi qui lui assure, avec d'autres atouts, une certaine prospérité et lui a évité le sort connu par d'autres anciennes régions industrielles (Lorraine, Nord-Pas-de-Calais...).

L'Alsace possède de nombreux atouts. Le premier d'entre eux réside, on ne le souligne pas assez, dans sa culture économique. D'inspiration rhénane, nourrie d'un savoir-faire ancien, étendu et varié, enrichie par la confrontation et l'intégration de traditions et d'expériences économiques différentes et fertilisée par un capital humain bilingue, elle a été la base d'une certaine réussite économique alsacienne.

Aujourd'hui plus que jamais le bilinguisme apporte une réponse à tous ceux qui se sentent limités dans leurs capacités d'expression, de communication et de promotion professionnelles sur un marché linguistique et sur un marché du travail de plus en plus ouvert sur des réalités et des interdépendances économiques rhénanes, européennes et mondiales. Dans le secteur industriel, un actif alsacien sur deux travaille en Alsace même, dans des entreprises étrangères, principalement allemandes et suisses. Dans le secteur tertiaire, 70 % des offres d'emploi exigent la connaissance de la langue allemande. Près de 60 000 Alsaciens gagnent leur vie en Allemagne et en Suisse, où leur promotion professionnelle est souvent compromise parce qu'ils maîtrisent insuffisamment la langue allemande. En Alsace, un individu bilingue franco-allemand n'est pas chômeur, encore moins s'il est trilingue français-allemand-anglais. Les bilingues et les trilingues sont très recherchés, et dans tous les secteurs de l'activité économique.

On le voit, l'économie et le marché du travail sont des facteurs d'importance lorsqu'il s'agit de concevoir une nouvelle politique linguistique pour l'Alsace. On ne le sait que de trop, le chômage qui a connu un développement sans précédent en Alsace ces dernières années trouve pour une grande part son origine dans le monolinguisme français qui tend de plus en plus à s'installer en Alsace. Des entreprises alsaciennes, notamment artisanales sont privées de nombreuses parts de marché faute d'avoir le personnel bilingue nécessaire à une insertion transrhénane.

Tout acteur économique, tout travailleur, a vocation en Alsace à être pour le moins bilingue français-allemand. Tout doit donc être entrepris pour satisfaire cette exigence. Un investissement important dans la formation initiale et continue au profit de l'enseignement de la langue allemande doit être opéré. Ce dernier doit impérativement être accouplé à une familiarisation au monde économique du Rhin supérieur et à sa culture. Il ne saurait plus y avoir de formations technologiques ou professionnelles secondaires ou supérieures dépourvues de ces deux enseignements.

Une aide conséquente doit être apportée aux formations en alternance et à l'apprentissage en Allemagne ou en Suisse. Des bourses doivent être allouées aux élèves et étudiants qui font tout ou partie de leurs formations dans ces pays. Des tarifs préférentiels de transport ou des compensations de dépenses doivent être mis en place.

Une instance de type Euroinfo pour assurer une large information sur ces formations doit être créée. Elle apportera aussi son soutien pour régler des problèmes juridiques qui naissent à l'occasion de ces formations.

Une valorisation de l'engagement fourni et des compétences obtenues par les élèves ou étudiants sera consacrée par un diplôme, qui s'il ne peut être national, sera régional.

Mais l'école n'est pas tout. Si l'Alsace doit retrouver une prospérité partagée, il faut que quiconque possède un pouvoir décisionnel ou médiatique prenne ses responsabilités et fasse œuvre d'information quant aux avantages à tirer pour chacun d'une situation économique et du marché du travail, mais aussi, et peut-être surtout apporte sa contribution quant à la « déconstruction » de certains clichés ou préjugés antigermaniques qui ne nuisent que de trop à une approche saine et décomplexée de cette même situation.

b) De l'économie sociale de marché

L'économie sociale de marché, *die soziale Marktwirtschaft*, également appelée capitalisme rhénan, constitue une alternative au capitalisme sauvage ou ultralibéralisme et à l'économie centralisée et dirigée. Elle se donne pour objectif de lier l'économie de marché et la justice sociale. L'économie de marché développe notamment la liberté d'entreprendre, la loi du marché, la libre concurrence, la propriété privée des moyens de production. La justice sociale repose sur un souci d'éthique, à savoir la juste répartition des richesses produites et le bien-être de tous. La première est décentralisée, chaque entreprise est à la fois libre et responsable de ses choix économiques, la seconde est centralisée, en ce sens qu'il revient aux instances collectives, en particulier à l'État, d'assurer la répartition par la régulation, en intervenant, moins sur le marché qu'en redistribuant les revenus indirects, non en tant que producteur, mais en tant que détenteur du pouvoir démocratique de régler.

Annexe 13 : Du développement durable

Il s'agit, selon la définition donnée dans le rapport Brundtland, d'« un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de " besoins ", et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »

Annexe 14-1 : Du vivre ensemble

Il y a un réel problème du vivre ensemble dans nos sociétés post-modernes, en particulier dans nos villes. L'importante croissance des revenus au cours des décennies de l'après-guerre et du temps libre ont permis d'élargir considérablement les potentialités de l'individu et a, en même temps, réduit la prégnance du groupe social. Tout cela, accompagné par les effets d'une fréquentation télévisuelle et cybernétique boulimique, de l'urbanisation, de la régression des réseaux de vie sociale et de tendances « pernicieuses » de la recherche de la réussite économique, a conduit à une individualisation qui prend de plus en plus la forme d'une rupture des rapports sociaux traditionnels conduisant dangereusement à la « mort du social » et d'une indépendance revendiquée installant souvent un esseulement de l'individu propice à toutes les manipulations et à toutes les dérives politiques. Que signifie vivre bien ? Qu'est-ce qui est important au-delà des intérêts privés ? Sinon vivre ensemble et pour que le vivre ensemble demeure une valeur, il est urgent de s'engager et de lutter pour elle. Les tendances à la désolidarisation et désintérêt de la chose publique ne sont pas naturelles. Confiance et solidarité doivent avoir de l'avenir. Seul le vivre ensemble rend la vie vivable. Il importe donc plus que jamais nécessaire que la Région se dote des ressources humaines et financières pour développer une culture du vivre ensemble créant du lien social et du respect entre individus égaux et différents.

Annexe 14-2 : De la sécurité

Le mal-être des personnes qui se livrent à des actes d'agressivité et de violence ne s'ancre pas uniquement dans la seule question sociale. Que ressentent les individus qui ne se sentent véritablement vivants que lorsqu'ils sont agressifs ou violents ? Et pourquoi certains se soumettent-ils de manière pathologique à d'autres, à des groupes ou à des bandes alors que ceux-ci les ont blessés ou traumatisés. Où se situent les causes d'un tel comportement autodestructeur. Sans qu'ils en soient conscients, du dénigrement et de la haine de soi se sont installés au cours de l'enfance dans leur plus profond d'eux-mêmes. Ils recherchent la délivrance à l'extérieur où attendent de "faux-dieux" promettant de l'amour pour en réalité les embrigader. Ils suivent ceux qui les méprisent, parce qu'ils haïssent la victime qu'ils portent en eux. Ainsi s'explique l'amour à l'envers. Ils aiment ce qu'ils haïssent et haïssent ce qu'ils pourraient aimer. L'agressivité et la soumission s'ancrent dans une absence d'autonomie individuelle. Il

ne s'agit pas d'excuser, il s'agit de comprendre. Police et justice doivent pouvoir faire leur travail, tout leur travail, parce que la sanction juste et comprise est un excellent moyen, parmi d'autres, d'éducation. Mais en même temps il y a un devoir de la société envers ceux qui n'ont pas pu se construire une personnalité équilibrée ou qui se trouvent à la dérive. Et pour cela il faut une politique régionale qui se consacre véritablement aux besoins de l'Homme, à sa détresse existentielle et à son aspiration à la dignité et qui développe une véritable culture de l'autonomie individuelle faisant concorder les sentiments et les besoins. Cela doit évidemment s'opérer dans le sérieux et la crédibilité qu'exige l'ampleur du problème et non par des poses médiatiques. Les fausses promesses ne font qu'amplifier les problèmes. Il convient de créer des maisons de l'enfance et de l'adolescence, des maisons des parents, des points d'accueil psychologique dans les écoles, des médiateurs dans les lieux publics...

Annexe 14-3 : Du principe d'éthique

Le principe d'éthique doit être appliqué à la vie en société et partant à la vie politique et démocratique. Faire de la politique c'est se confronter avec les conflits de l'homme, c'est-à-dire avec les tensions entre la raison et le sentiment, la passion et la discipline, les idées et la rationalité critique, l'intérêt et la morale, l'opinion et la responsabilité. Quoi que l'on fasse, il ne faut pas le faire contre sa propre volonté ni contre l'humanité. Chacun doit agir de telle sorte que les principes qu'il met en œuvre pour gérer son rapport aux autres puissent aussi servir de règles pour tous. C'est un « impératif catégorique ». La liberté n'existe que communément. L'égalité ne prend de sens que dans l'égal accès au bien commun. La fraternité ne se réalise que dans l'établissement de solidarités. Le principe d'éthique doit toujours être placé au cœur des choix politiques, et non pas le souci de la carrière politique ou le plaisir narcissique. Sans éthique tout n'est que leurre ou exploitation.

Annexe 14-4 : De la postmodernité

L'homme est de plus en plus perdu dans la masse, l'individu de plus en plus atomisé et le citoyen de plus en plus ignoré (les consultations restent très espacées, par contre la réglementation explose). Les liens traditionnels (églises, armées, syndicats, associations, partis politiques...) se distendent ou disparaissent. Toutes choses qui renforcent la domination et confortent l'irresponsabilité. Ainsi désintégré, sans lien réel, ni avec les autres, ni avec lui-même, « fabriqué » par le libéralisme ou par le communautarisme, il en vient facilement à ne plus penser qu'à ses propres droits, à ne mesurer la valeur des choses qu'à son unique avantage ou à se décharger fatalement sur le groupe, en tous les cas à se désolidariser, voire à basculer dans l'asociabilité et dans la violence. Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'idéal de liberté, d'égalité et de solidarité et leur juste articulation ne sont pas réalisés. Et des crises politiques, sociales et culturelles se sont installées : ambiguïté du présidentielisme, impuissance du parlement, relâchement de la volonté politique, dépérissement de l'autorité, dilution de la responsabilité, désintérêt de la chose publique, défection de l'électorat, mise en cause des dirigeants, amputation de l'espace et du débat publics, perception de la politique comme une prestation de services, affaiblissement de l'esprit critique au profit de l'esprit de critique, dépolitisation des citoyens, perte des repères, incompréhension du sens des clivages et des solidarités, privatisation de la vie, régression du civisme, malaise de la sociabilité, invitation à l'apathie et à l'inaction par les médias, mise en assistanat et désengagement des citoyens assurés de leur part de l'État-providence, rejet de l'Autre et de sa différence. Il s'agit de moderniser la démocratie, et moderniser la démocratie, c'est aussi démocratiser l'Alsace !

Demande citoyenne 1

Manifeste Alsacien pour une Rénovation de la Démocratie Française

Tout en opérant des avancées considérables en matière de droits, de libertés et de progrès social, **la France n'a jamais entrepris une véritable prise en compte du fait régional** ; les collectivités territoriales ne constituant, pour le mieux, que des modalités d'organisation administrative, même si des ouvertures ont été obtenues. La chose est bien connue et maintes fois dénoncée, et pas par les moindres, mais jamais vraiment réformée.

La réforme est-elle impossible ? Bien sûr que non. Toutes les démocraties environnantes l'ont opérée, pour certaines depuis fort longtemps. **Voudra-t-on enfin** considérer que la (re)légitimation de l'Etat et son efficacité résultent en premier du partage du pouvoir, de son rapprochement de ceux qui le subissent et de la participation que ce partage génère. **Voudra-t-on enfin** ne plus sous-estimer la permanence du besoin de solidarité et d'appartenance de proximité dont la satisfaction est garante de lien social. **Voudra-t-on enfin inclure** le fait régional en conférant aux régions un véritable pouvoir et en établissant une réelle responsabilité-solidarité dans la vie de la nation en vertu du principe de subsidiarité.

Ces dernières devraient alors se voir reconnaître **de nouvelles compétences** selon des attributions définies par un statut relevant **du droit commun**, notamment pour tout ce qui n'est pas expressément du ressort de l'Etat (pouvoirs régaliens : défense, politique étrangère, justice, police...), et notamment pour tout ce qui **touche à l'enseignement des langues, des histoires et des cultures dites régionales**.

Rien ne s'y oppose. Surtout pas la Constitution qui d'ores et déjà permet des expérimentations et qui prévoit que « *les collectivités (territoriales) s'administrent librement par des conseils élus dans les conditions prévues par la loi* » (article 72). Constitution dont la rédaction de l'article 37 relatif au pouvoir réglementaire n'interdit pas, si l'on veut bien interpréter de manière moderne et dynamique les

termes de « *libre administration* » des collectivités locales et le « *caractère réglementaire* » des normes, une dévolution d'un certain pouvoir normatif accordé à des assemblées politiques régionales. L'Alsace, qui voit ce qui se fait ailleurs, est bien placée pour appeler la France à une nouvelle gouvernance, **à une régénération de la République fondée sur l'acceptation de la pluralité et de la multipolarité**, non pour elle-même, mais pour la démocratie, par impératif catégorique.

Nous, signataires du présent manifeste, appelons les Françaises et les Français, et en premier lieu leur classe politique, à intégrer l'idée **que l'union s'enrichit de la diversité** et à s'inscrire dans une démarche de rénovation d'un système né de la centralisation monarchique et du raidissement révolutionnaire, afin de l'adapter aux dynamiques politiques et sociales contemporaines. Le Président

Annexe 1 :

« En tant que membre du groupe de travail sur la future régionalisation que le Général de Gaulle soumettait au vote des Françaises et de Français par voie de référendum en 1969, avec la conclusion que l'on sait, je tiens à rappeler combien je regrette que la France ne l'ai pas suivi dans cette importante réforme qui voulait aligner les compétences des régions françaises sur le modèle des Länder allemands et ce faisant élargir le champ de la démocratie et démultiplier les initiatives. » André Bord, ancien Ministre. Strasbourg

(pétition lancée par l'ICA en 2009/2010)

Demande citoyenne 2

Conseil d'Alsace

Parole aux citoyens

Appel en faveur de la création d'un Conseil (unique) d'Alsace

Alors que le débat autour de la création d'un Conseil unique d'Alsace se tient presque exclusivement dans les salons de la Région et des Départements, il nous paraît important et utile de faire apparaître une demande citoyenne en faveur d'un Conseil d'Alsace à naître de la fusion de la Région Alsace et des Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Nous percevons ce Conseil comme étant le premier pas d'une rénovation de la démocratie française à venir et à obtenir afin que les Régions de France disposent de plus de pouvoirs. Bien entendu, le débat doit aussi porter sur le mode d'élection des Conseillers, sur la représentation des courants politiques et des territoires et la composition de ces derniers, ainsi que sur les compétences de ce nouveau Conseil. Néanmoins, l'idée d'un Conseil d'Alsace est séduisante, et ce à plus d'un titre, c'est pourquoi nous la soutenons a priori et invitons les citoyennes et les citoyens à formuler une demande en sa faveur et ceux qui détiennent le pouvoir à concrétiser sa réalisation. Pierre Klein, président de l'ICA 2010.

(pétition lancée par l'ICA en 2010/2011)

Demande citoyenne 3

Charte linguistique pour l'Alsace¹⁶

Préambule

Partant du principe qu'une langue ne peut vivre et survivre que si elle bénéficie d'un emploi normal dans tous les domaines de la vie sociale, économique et culturelle, la présente Charte a pour objet de garantir à la langue régionale un tel emploi et d'abolir toute forme de discrimination et d'ostracisme à son encontre.

Considérant la situation de confinement dans laquelle se trouve la langue régionale, il est urgent de revivifier et de consolider son usage, en lui conférant un statut de langue co-officielle en Alsace dans les domaines non régaliens (autres que : défense, police, monnaie, justice et politique étrangère) de la vie publique.

Il s'agit de donner forme à un véritable bilinguisme collectif permettant à tout le monde et à chacun en particulier d'utiliser la langue de son choix, nationale ou régionale. C'est l'exception culturelle alsacienne qui se nourrit de deux langues et n'en rejette aucune. Cet objectif devra être atteint par la mise en œuvre d'une politique linguistique de bilinguisme, garante d'un juste équilibre, d'une saine complémentarité et d'une féconde convivialité des langues en Alsace.

Titre préliminaire

Article 1 : La présente Charte a pour objet de développer et de garantir l'usage en Alsace de la langue régionale dans tous les domaines de la vie sociale, économique et culturelle.

Article 2 : La langue régionale est constituée de l'allemand dialectal d'Alsace¹⁷, l'*Elsasserditsch*, (forme essentiellement orale) et de l'allemand standard (forme essentiellement écrite et langue de culture de référence).

Article 3 : La langue allemande est avec la langue française une des langues d'Alsace. La langue française, langue constitutionnelle, officielle et nationale, qui bénéficie d'un plein usage dans toutes les sphères de la vie collective, partage avec la langue régionale sa fonction dans les domaines non régaliens de la vie publique. La langue régionale est élevée au rang de langue officielle pour ce qui concerne ces domaines.

Article 4 : Le bilinguisme français-allemand est officiellement reconnu en Alsace.

Article 5 : Tous les habitants d'Alsace ont le droit de connaître la langue régionale et de s'exprimer dans cette langue, verbalement ou par écrit, dans tous les domaines de la vie sociale et culturelle.

Article 6 : L'objet énoncé dans l'article 1 devra être atteint dans un délai de dix ans.

Article 7 : L'allemand, dialectal et standard, n'est pas l'unique langue historique d'Alsace. Il en existe d'autres, qu'elles soient territoriales ou non territoriales, notamment le *Jiddisch*, le roman lorrain aussi appelé *welche*, et le roman franc-comtois. Il va de soi qu'une charte linguistique régionale se doit de conférer, également, une reconnaissance officielle à ces pratiques linguistiques et de les promouvoir, comme elle doit promouvoir les cultures qui s'y rattachent. La Région, les départements et les Communes sont invités à œuvrer dans ce sens, tout comme l'Éducation nationale et les médias publics.

Titre I : Usage officiel

Article 8 : Les services publics et les administrations doivent instaurer l'usage du bilinguisme et offrir un service bilingue.

Article 9 : La documentation, les avis, les imprimés, les formulaires et les actes officiels doivent être proposés dans les deux langues.

¹⁶ Cette charte a été proposée comme exemple dans un appel lancé par l'ICA en faveur d'une charte linguistique pour l'Alsace ayant recueilli la signature de plus de 3500 personnalités représentatives du monde politique, économique et culturel alsacien.

¹⁷ Appellation scientifique de « l'alsacien » que les Alsaciens qualifiaient de *Ditsch* ou *Elsasserditsch* tout au long de leur histoire.

Article 10 : En Alsace, les citoyens peuvent utiliser la langue nationale ou la langue régionale dans leurs relations avec les services publics et les administrations.

Article 11 : Les actes privés ou commerciaux peuvent être rédigés dans l'une ou l'autre langue.

Article 12 : La signalisation et les inscriptions publiques doivent être bilingues. Les enseignes commerciales peuvent être faites dans l'une ou l'autre langue.

Titre II : L'enseignement

Article 13 : Le système éducatif en Alsace doit reposer sur une réelle politique de bilinguisme scolaire français-allemand de l'école maternelle à l'université. Ce bilinguisme constitue la base du nécessaire plurilinguisme.

Article 14 : Ce bilinguisme scolaire doit être généralisé à toute la population scolaire. Tout enfant, à l'issue de la scolarité obligatoire, doit pouvoir bénéficier d'une parité de compétence linguistique dans les deux langues : langue nationale-langue régionale.

Article 15 : La langue régionale prend le caractère de langue enseignée et d'enseignement à tous les niveaux de scolarité préélémentaire, élémentaire et secondaire dans le cadre d'une immersion au moins paritaire. Une troisième langue est introduite dès le CM1. Par ailleurs, un enseignement de l'histoire et de la culture d'Alsace est généralisé et un enseignement optionnel des langues minoritaires présentes en Alsace est proposé. Une attention particulière sera accordée par l'Éducation nationale au roman lorrain. Elle devra notamment proposer, dans les zones concernées, une sensibilisation progressive à l'école maternelle et à l'école élémentaire, et un approfondissement dans les collèges et les lycées dans le cadre d'un enseignement optionnel, d'une part linguistique et culturel d'autre part. Dans ce dernier cas, l'option Langue et culture régionales existante devrait pour le moins dans les établissements des vallées concernées s'ouvrir particulièrement à l'histoire et à la culture des pays welches.

Article 16 : Un nombre suffisant d'enseignants devra être formé pour pouvoir satisfaire les objectifs de l'article 14. A terme le corps enseignant d'Alsace sera bilingue et plurilingue.

Article 17 : L'administration scolaire devra mettre en place des cours de formation continue à l'adresse des enseignants, mais aussi du grand public.

Titre III : La culture

Article 18 : L'État, la Région, les Départements et les Communes doivent promouvoir la culture bilingue, mais aussi l'interculturalité et la pluriculturalité dans tous les domaines relevant de leur compétence. En particulier, par des aides et des encouragements, d'une part à une expression bilingue de la culture en Alsace et, d'autre part aux réalisations plus particulièrement régionales, qu'il s'agisse d'aides aux livres, au théâtre, au cinéma, aux publications, à la communication radiophonique et télévisuelle, aux nouvelles technologies, aux manifestations culturelles... Ces Collectivités accorderont une aide particulière aux activités périscolaires et extrascolaires en langue régionale.

Article 19 : Les services publics de radio et de télévision doivent assurer une parité des langues (français/allemand dialectal et standard) dans le cadre de leurs émissions, notamment de celles aux heures de grande écoute, et, ce faisant, garantir l'expression bilingue de la culture en Alsace. Toutes les cultures présentes en Alsace doivent y trouver une place conséquente.

Titre IV : L'impulsion institutionnelle

Article 20 : Il est créé un Conseil linguistique et culturel alsacien chargé de faire des propositions et de veiller à la mise en œuvre de la présente Charte et à son application dans la durée. Il dispose des moyens nécessaires, notamment d'investigation, de contrôle et financiers, lui permettant de remplir sa tâche.

Article 21 : L'État, la Région, les Départements et les Communes doivent promouvoir la langue régionale dans tous les domaines relevant de leur compétence. Ils mettent en place un

plan d'enseignement de la langue régionale à l'intention de leurs personnels et du grand public.

(pétition lancée par l'ICA en 2011/2012)

Demande citoyenne 4

Manifeste pour le respect de l'entité Alsace dans son espace actuel

Alors que le gouvernement envisage un redécoupage des régions et une division par deux de leur nombre, nous signataires du présent manifeste, demandons le respect de l'entité Alsace dans son espace actuel bien défini par l'identité, la géographie, l'histoire, la culture et l'économie. Nous sommes opposés à son intégration dans un ensemble régional plus grand. Cela n'obère en rien les nécessaires coopérations et solidarités politiques, économiques, sociales et culturelles tant au-delà des Vosges, qu'au-delà du Rhin. Nous ne plaçons pas notre initiative dans une dialectique Gauche/Droite. La Gauche en parle maintenant, la Droite en a parlé.

(pétition lancée par l'ICA en 2014)

Demande citoyenne 5

Manifeste pour un enseignement généralisé de l'histoire et de la culture d'Alsace

Parce que l'école est un lieu essentiel de la construction identitaire, nous signataires du présent appel demandons à l'Education nationale de mettre en œuvre :

- un ancrage régional de l'enseignement de l'histoire de France,
- un enseignement généralisé de l'histoire et de la culture d'Alsace.

Nom¹⁸ :.....Prénom :

.....

Adresse

postale :.....

Adresse

électronique :.....

Date :..... Lieu :.....

Signature :.....

1. Pour un ancrage régional de l'enseignement de l'histoire de France

Il faut se poser la question de savoir si l'enseignement de l'histoire peut rester ce qu'il est dans une France qui a changé et dans un monde où les légitimités changent, et quels types de Français sont désormais à former. La pluralité de la nation et l'extension de la citoyenneté à des champs nouveaux appellent la pluralité et l'extension d'une approche de l'enseignement de l'histoire. Il s'agit de faire prendre en compte les justes revendications de la diversité des vécus dans une déconstruction - reconstruction de l'histoire de France permettant à toutes les mémoires occultées de s'inscrire dans une nouvelle mise en perspective, base d'une identité nationale actualisée et vivante pour les Français d'aujourd'hui, le « devoir de mémoire » devant impérativement aller de pair avec la prise en compte de la diversité des mémoires. Il faut sortir d'une conception de l'histoire nationale et officielle, qui exclut les particularismes, généralise et appauvrit, et s'ouvrir à l'histoire de l'autre, des autres, qui inclut et enrichit. Il faut « nationaliser » les mémoires dans un objectif de « rassemblement ». L'enseignement de l'histoire doit s'ouvrir à la dimension régionale, transfrontalière et à d'autres cultures, parce que l'identité nationale elle-même n'est pas figée.

Certes, l'académie de Strasbourg ne peut pas modifier les programmes nationaux, mais elle a la possibilité de les ajuster aux spécificités régionales, comme elle l'a fait par exemple dans des manuels récents d'histoire. Cet « aménagement des programmes », qui n'a jamais fait l'objet d'un travail d'ensemble, devrait à présent être mené à terme, puis appliqué notamment dans les classes pratiquant un enseignement bilingue.

2. Pour un enseignement généralisé de l'histoire et de la culture d'Alsace

L'utilité d'un champ historico-culturel régional ne devrait échapper à personne. Il existe sous la forme d'une option LCR dans les collèges et les lycées (environ 5000 élèves/150000 la suivent, 1200 la présentent au bac). Cette option touche un nombre limité d'élèves. Sa généralisation n'a pas été entreprise. A-t-elle seulement été pensée ? Pourtant un tel enseignement offert à tous les élèves fréquentant l'école d'Alsace, et son élargissement à

¹⁸ J'autorise qu'il puisse être fait publiquement état de ma signature

toute la diversité alsacienne permettraient de contribuer fortement à la (re)-construction d'une identité alsacienne ouverte et plurielle.

Il ne fait pas de doute que l'enseignement à toute la population scolaire de l'histoire et de la culture, telles que celles-ci se sont construites et se construisent encore en Alsace, serait plus que profitable à ceux qui le reçoivent. En premier lieu, il apporterait sa contribution à un renforcement de l'identité culturelle propre, et donc à une meilleure approche de la différence culturelle. La perception des différentes cultures nécessite une conscience positive de soi-même. La reconnaissance obtenue, qui génère l'estime et le respect de soi, est un préalable à la reconnaissance de l'autre ainsi qu'à l'estime et au respect de l'autre. Qui ne connaît pas ce qui lui est propre ne peut pas reconnaître l'altérité et encore moins l'apprécier. Il importe que chacun puisse s'insérer au mieux dans les paysages culturels de son environnement, que soit créé du lien social et garanti ainsi le vivre ensemble. Cet enseignement devra être pensé et réalisé pour et à tous les niveaux de la scolarité. Au primaire il intégrera divers champs. Au collège comme au lycée, il fera l'objet d'un champ particulier enseigné en langue française, à l'exception des classes bilingues, où il sera fait en langue allemande. Il revient à la collectivité (Etat, Région, Collectivités infrarégionales, Groupements communaux) de s'y investir politiquement et financièrement. Cet enseignement devra être évalué.

(Pétition en cours, signez SVP sur : www.ica2010.fr)

Demande citoyenne 6

Appel pour que l'Alsace retrouve une institution politique propre

Le 1^{er} janvier 2016 l'Alsace perdra son Conseil régional. Nous avons appelé dès le mois d'avril 2014 au respect de l'entité Alsace dans son espace actuel. La suite est connue. L'Alsace ne constituera plus une Collectivité régionale. Malgré les faibles pouvoirs et moyens dont elle disposait, cette dernière va nous manquer avant tout parce qu'elle conférait à l'Alsace une existence politique et lui donnait corps. **Nous le déplorons fortement. Nous nous sommes indignés du sort fait à l'Alsace et avons développé nos arguments**¹⁹. Le processus de fusion entre l'Alsace, la Champagne-Ardenne et la Lorraine est engagé. **Mais nous ne nous résignons pas. Mettons à profit ce que la réforme a provoqué, à savoir un débat qui traverse actuellement la société alsacienne et une renaissance d'une revendication alsacienne, pour obtenir pour l'Alsace une institution politique propre, mais avec des pouvoirs et des moyens accrus.**

Ce que la loi a fait, elle peut le défaire. Ce que la loi a mal fait, elle peut le faire en mieux ! Rappelons que comme l'Alsace, les électeurs Corses avaient rejeté par referendum la création d'un Conseil unique. Or un tel Conseil regroupant la Collectivité territoriale de Corse et les deux Conseils départementaux de Corse va être créé par la loi. Rappelons que considéré dans sa globalité le corps électoral alsacien a approuvé la réforme proposée en 2013 avec une majorité de 57 %. Si donc une loi prévoyait pour l'Alsace ce qu'elle fait pour la Corse, elle serait accueillie très favorablement en Alsace.

A nous citoyens d'Alsace d'engager ce combat en faisant d'une part apparaître **une très forte demande citoyenne** et d'autre part en obtenant de la classe politique alsacienne qu'elle le mène au sein du Parlement.

(Pétition en cours, signez SVP sur : <http://petitions.ica2010.net/>)

Je soussigné soussigné souscris à l'appel lancé par l'ICA et demande qu'au travers d'une loi, l'Alsace retrouve rapidement une institution politique propre dans le cadre de l'expérimentation permise par la Constitution. Cette institution politique propre devra bénéficier des pouvoirs et moyens suffisants lui permettant de gérer au mieux et au plus près les besoins et les intérêts alsaciens au sein de la République.

Nom²⁰ : Prénom :

.....

Adresse postale :

Adresse électronique :

Fonction²¹ :

- a) Citoyen de base
- b) Elu
- c) Candidat

Date : Lieu :

Signature :

¹⁹ Voir : Indignations alsaciennes, dir. Pierre Klein, Editions *Allewil* Verlag, Fegersheim, 2015

²⁰ J'autorise qu'il puisse être fait publiquement état de ma signature.

²¹ Cocher la case.

Bulletin d'adhésion

Décider en sa région de l'avenir de la région est une réalité dans la plupart des pays d'Europe.

Nos voisins du pays de Bade ou ceux des cantons de Bâle la vivent au quotidien. Mais la France reste un bastion du centralisme, le dernier dans l'Union Européenne.

Les membres de l'association Initiative Citoyenne Alsacienne 2010 s'engagent pour la réforme des institutions françaises **en faveur d'une véritable démocratie régionale et l'émergence d'une identité française ouverte et plurielle**. Cette évolution concernant aussi bien l'Alsace, que les autres régions de France. Si l'ICA 2010 s'était jusqu'à présent notamment fixé pour objectif de faire émerger des demandes citoyennes, de faire des propositions, de travailler à un projet politique global pour l'Alsace, de contribuer au débat politique en Alsace, de promouvoir les principes de subsidiarité et d'union dans la diversité et le post-nationalisme, l'idée européenne et le fédéralisme, si jusqu'à présent elle entendait être **un think tank, une Denkfabrik**, elle ajoute aujourd'hui à cela **la volonté d'être un rassemblement citoyen pour défendre les intérêts alsaciens**.

Nous voulons que les Alsaciennes et les Alsaciens disposent des moyens politiques pour :

Pouvoirs

- **décider en Alsace de l'avenir de l'Alsace**, grâce à **une nouvelle répartition des pouvoirs et des compétences** entre l'Etat et les Régions : celles-ci doivent pouvoir gérer ce qui ne relève pas expressément de l'Etat.

Economie

- **mettre en œuvre une stratégie économique** ouverte aux nouvelles économies et pleinement inscrite dans les espaces rhénan et européen, dans le cadre d'une économie sociale de marché. Il s'agit de **démultiplier les potentialités économiques et d'emplois** par la mise en valeur des atouts propres à notre région : situation, infrastructures, culture bilingue, esprit associatif et mutualiste, réseaux de solidarité...

Développement durable

- **créer** les conditions pour **un développement durable** dans le cadre d'une **économie sociale de marché** qui allie efficacité et justice sociale.

Identités

- **concrétiser l'idée d'une Alsace riche de toutes ses identités** et de **transmettre collectivement** ses langues, ses cultures et ses histoires, c'est-à-dire de construire une identité alsacienne, ouverte et plurielle. Nous disons non à la banalisation monolingue, mais aussi au provincialisme et à la « patoïtisation » auxquels conduirait de la mise en valeur du seul élément dialectal de langue régionale. Le standard allemand d'Alsace nous fait participer à une grande culture et nous ouvre de grands espaces économiques. Il doit retrouver une place conséquente au côté de la langue française.

Europe

- **réaliser** le principe d'**union dans la diversité**, **déterminer** une stratégie de **coopération transfrontalière** et **participer** pleinement d'une **Euro-Région du Rhin Supérieur**. L'Alsace est en soi une "petite Europe" encore faut-il qu'elle puisse "**s'europaniser**".

Culture

- **soutenir** la création, l'expression et la diffusion de la **culture alsacienne**.

La première chose à (re)conquérir, c'est de retrouver une collectivité propre à l'Alsace au travers d'une loi faisant naître une collectivité nouvelle dans le cadre de l'expérimentation prévue par la Constitution. En amont de cela, une rénovation de la démocratie française est à venir et à obtenir. En reconnaissant le fait régional, c'est-à-dire la diversité française, et en conférant un réel pouvoir aux régions, elle permettra de libérer les initiatives et les énergies.

Nous appelons les Alsaciennes et les Alsaciens à un sursaut et à exprimer solidairement leur désir de plus d'Alsace pour un mieux-être et vivre ensemble en Alsace. La politique est affaire trop importante pour la laisser aux seuls politiques !

**Habités par une mémoire
Mobilisés par un projet**



Bulletin d'adhésion²²

J'adhère aux principes énoncés par l'ICA 2010 et demande à en devenir membre²³.

Nom :

..... Prénom :

Adresse postale :

.....

Adresse électronique :

Tél. :

Forme d'implication souhaitée :

.....

A : Le : Signature :

.....

Cotisation de base 20€ (CHQ à l'ordre de Initiative citoyenne alsacienne 2010).

A retourner par la poste SVP à
ICA 2010 – 3 rue du Hohwald 67230 Huttenheim

—

Coordonnées

-ICA 2010-
3 rue du Hohwald
F-67230 Huttenheim
0682940999
www.ica2010.fr
www.pierre-klein.eu

²² L'adhésion est soumise à l'approbation du conseil d'administration de l'association

²³ Cela suppose qu'il puisse en être fait publiquement état



Bürgerinitiative für Einheit in Vielfalt

Wer sind wir?

Wir sind eine Vereinigung von Bürgerinnen und Bürger, die sich engagieren für die Förderung einer offenen und vielfältigen französischen Identität, für die Verteidigung elsässischer Interessen, wobei es sich um Sprachen, um Kulturen, um Wirtschaft, um Umwelt, um Gesellschaft... handelt, und für die Ausarbeitung eines politischen Gesamtentwurfs für das Elsass, das den Bewohnern der Region erlauben soll sich, bezüglich der Probleme die auftreten, bestmöglich Stellung zu beziehen.

Was wollen wir?

Wir wollen, dass alle Elsässerinnen und alle Elsässer über politische Mittel verfügen, die Folgendes gestatten:

Gewaltenteilung

- *im Elsass über die Zukunft des Elsass zu entscheiden, und zwar in Übereinstimmung mit einer Gewaltenteilung zwischen Staat und Regionen, die diesen erlaubt, das zu verwalten, was nicht ausdrücklich dem Staat zugewiesen ist, wobei zuvor dessen Kompetenzen nach dem Prinzip der Subsidiarität aufzulisten sind.*

Wirtschaft

- *eine Wirtschaftsstrategie ins Werk zu setzen, die für die neuen Wirtschaftsformen offen und zugleich völlig den rheinischen und europäischen Räumen zugehörig ist. Es handelt sich darum, die Möglichkeiten hinsichtlich der Wirtschaft und den Arbeitsplätzen durch die unbeschränkte Nutzung der eigenen Trümpfe unserer Region zu beschleunigen (Geografie, Infrastrukturen, zweisprachige Kultur, Vereins- und Solidaritätswesen...).*

Nachhaltige Entwicklung

- *die Bedingungen für eine nachhaltige Entwicklung im Rahmen einer Wirtschaftspolitik die Effizienz und soziale Gerechtigkeit zu schaffen, d.h. der sozialen Marktwirtschaft.*

Identitäten

- *die Idee, eines durch all seine Identitäten reichen Elsass, zu konkretisieren und seine Sprachen, seine Kulturen und seine Geschichte im Rahmen der Sozialisierung zu vermitteln, d.h. eine offene und vielfältige elsässische Identität zu konstruieren.*

Wir sagen „nein“ zur einsprachigen Banalisierung und zur Provinzialisierung.

Europa

- *das Prinzip der Einheit in der Vielfalt zu realisieren, eine grenzüberschreitende Strategie der Zusammenarbeit zu bestimmen und sich vollständig am kulturellen Umfeld einer Euro-Region des Oberrheins zu beteiligen.*

Das Elsass ist in sich ein kleines Europa, noch muss es sich „europäisieren“ können.

Kultur

- *die Bildung, den Ausdruck und die Verbreitung der elsässischen Kultur zu unterstützen.*

*Wir rufen die Elsässerinnen und Elsässer zu einem Aufbruch auf und dazu, ihren Wunsch nach einem „Mehr“ Elsass, für **einen besseren Wohlstand und ein besseres Zusammenleben** im Elsass solidarisch zum Ausdruck zu bringen und zu bekunden. Sie sind eingeladen, sich uns anzuschließen.*